

RAPPORT 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Photo : © Pierre Antoine

Réduire, réemployer, recycler

SOMMAIRE

PREAMBULE

LEXIQUE

PARTIE 1 / LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

CHAPITRE 1 / TERRITOIRE DESSERVI 6

- I. Périmètre**
- II. Population**
- III. Vision globale de l'organisation du service déchets**

CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS..... 9

- I. Contexte réglementaire**
- II. Objectifs à atteindre**
- III. Synthèse du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**
- IV. Bilan général des actions de communication engagées**

CHAPITRE 3 / LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION 20

- I. La précollecte par l'habitant : définition et rôle de l'habitant**
- II. La conteneurisation**
- III. Les points bloquants**
- IV. La collecte des déchets en régie**
- V. La collecte des déchets en prestation**
- VI. Les fréquences de collecte**
- VII. Les déchèteries : organisation**
- VIII. Les évolutions de l'organisation de la collecte**

CHAPITRE 4 / LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN DES TONNAGES..... 34

- I. Les ordures ménagères résiduelles (OMr)**
- II. La collecte sélective (hors verre)**
- III. Le verre**
- IV. Les cartons bruns**
- V. Les déchèteries**
- VI. Les « encombrants » ou nettoyage des points d'apport volontaire**
- VII. Les textiles**
- VIII. Les biodéchets**
- IX. Les huiles alimentaires usagées des professionnels**
- X. Les DASRI**

CHAPITRE 5 / LE TRANSFERT et le TRANSPORT DES DECHETS : ORGANISATION 48

- I. Les quais de transfert**
- II. Les exutoires des camions du quai**
- III. Les indicateurs techniques**

CHAPITRE 6 / LE TRAITEMENT DES DECHETS	49
--	----

- I. Exutoires selon le déchet
- II. Bilan des unités de traitement
- III. Mesures de prévention ou d'atténuation des effets de la gestion des déchets sur la santé de l'homme et à l'environnement
- IV. La fiche synthèse par flux de déchets

CHAPITRE 7 / PHASE 1 DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) : DIAGNOSTIC (PARTIE COLLECTE ET REDUCTION DES DECHETS)	59
---	----

PARTIE 2 / LES INDICATEURS FINANCIERS60

CHAPITRE 1 / BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	60
---	----

- I. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service extrait du compte administratif 2024
- II. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (décembre 2023 à novembre 2024)
- III. Le coût aidé du service déchets
- IV. Le financement du service déchets

CHAPITRE 2 / COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	63
--	----

- I. Comparaison entre ratio et coût aidé
- II. Evolution des coûts

PARTIE 3 / PERSPECTIVES65

ANNEXES66

ANNEXE 1 – Rétro planning du Programme Local de Prévention des Déchets – CCHT	67
---	----

ANNEXE 2 – Focus sur les éco-organismes.....	68
--	----

ANNEXE 3 – Synopsis des filières de traitement des bennes de déchetteries .	70
---	----

ANNEXE 4 – Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT	71
--	----

PREAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (article L2224-13 du CGCT) modifié par le décret n°2015-1827.

Cette compétence est obligatoirement transférée aux Communautés de Communes à laquelle appartient la commune.

Les Collectivités Territoriales compétentes doivent établir un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

LEXIQUE

ADEME	Agence de la Transition Ecologique
CCHT	Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
COT	Contrat d'Objectifs Territorial
CSE	Conteneur Semi-Enterré
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques ; Déchets chimiques dangereux des ménages ou « assimilés », susceptibles de présenter des risques pour la santé et l'Environnement
DIB	Déchets Industriels Banals ; Cette catégorie est aussi appelée « encombrants » ou « tout-venant ». Ce sont tous les déchets qui ne disposent pas d'une filière spécifique.
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés ; Cela correspond aux OMA auxquelles s'ajoutent les flux déposés en déchèterie.
ETP	Equivalent temps plein
Population permanente	Population INSEE totale de la commune (pop. municipale + pop. comptée à part)
Population DGF	Population Dotation Globale de Fonctionnement (prise en compte du nombre de résidences secondaires ainsi que les places de caravanes conventionnées en plus de la population INSEE totale)
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées ; Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que les déchets recyclables (tri et verre) auxquels s'ajoutent les déchets pouvant être assimilés à des déchets ménagers produits par les entreprises (cartons, biodéchets, huiles végétales).
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles ; Cela correspond aux OMA hors recyclables et hors déchèterie. Ce flux correspond à ce qui est appelé communément « les ordures ménagères ».
PAP	Collecte en Porte-à-porte (en opposé à la collecte en « point d'apport volontaire »)
PAV	Collecte en Point d'apport volontaire (en opposé à la collecte en « porte-à-porte »).
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte (Loi TECV)
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (sans valorisation énergétique)
UVETD	Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets

PARTIE 1 / LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 / TERRITOIRE DESSERVI

I. Périmètre

Le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise se situe en Savoie (73), en zone de montagne et est composé de huit communes :

- Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs,
- Les Chapelles,
- Montvalezan-La Rosière,
- Sainte-Foy-Tarentaise,
- Séez,
- Tignes,
- Val d'Isère,
- Villaroger.

Le territoire desservi est celui de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

La superficie de l'intercommunalité est de 570 km².



II. Population

La répartition de la population permanente et la population DGF est la suivante :

Communes	Population légale en vigueur au 01/01/2024	Pop DGF 2024
Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs	7 498	16 280
Les Chapelles	573	619
Montvalezan/La Rosière	732	3048
Sainte-Foy-Tarentaise	720	1 902
Séez	2 462	2 785
Tignes	2 047	8 077
Val d'Isère	1 627	7 697
Villaroger	378	571
Population totale sur la CCHT	16 037	40 979

Source : <https://data.ofgl.fr/explore/dataset/dotations-communes>

Il est à noter que la Haute Tarentaise est un territoire touristique réputé pour ses stations de ski mondialement connues Tignes et Val d'Isère (l'Espace Killy), Les Arcs (Paradiski), La Rosière (l'Espace San Bernardo) et Sainte Foy Tarentaise. De 16 000 habitants à l'année, la Haute Tarentaise accueille plusieurs milliers de visiteurs chaque semaine en hiver dans les stations et les villages. En été, la Haute Tarentaise attire également de nombreux randonneurs et cyclistes pour ses richesses naturelles, patrimoniales et culturelles.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, il existe environ 140 000 lits touristiques. Une hausse moyenne de 2 à 6% de la fréquentation par rapport à 2023 a été constatée en station pour la saison d'hiver (source G2A).

III. Vision globale de l'organisation du service déchets

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a la compétence « collecte et traitement » des déchets (statuts du 22 décembre 2016) et a transféré la compétence « traitement » au syndicat mixte Savoie Déchets (Chambéry) le 1^{er} août 2016. La CCHT a ensuite adhéré à Savoie Déchets.

Dans le cadre de sa compétence « collecte », la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure les missions suivantes dans l'objectif de valoriser les déchets :

- Collecte en PAV des ordures ménagères résiduelles,
- collecte en PAV des matériaux recyclables (emballages multimatériaux, papiers et verre),
- collecte en PAV des cartons bruns (ménagers et assimilés),
- collecte en PAP des biodéchets (déchets de produits alimentaires des professionnels),
- collecte en déchèterie (déchets volumineux et dangereux),
- collecte en PAP des huiles alimentaires usagées (professionnels),
- collecte en PAV des déchets textiles, linges et chaussures,
- collecte itinérante des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Ces missions sont assurées :

- en régie par des agents de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,
- en régie par des agents communaux, financées par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise,
- en prestation par passation de marchés publics, convention, contrat ou bon de commande.

Par convention de mise à disposition de service, les communes de Tignes et de Val d'Isère collectent les déchets ménagers et assimilés sur chacune de leur commune.

Un test de collecte des biodéchets a eu lieu sur le premier semestre 2024 en prestation.

Flux / Commune	Bourg-Saint-Maurice Les Arcs	Les Chapelles	Montvalezan La Rosière	Sainte Foy Tarentaise	Séez	Villaroger	Tignes	Val d'Isère
Ordures Ménagères Résiduelles - PAV	Société COLMO		Régie CCHT				Régie communale	
Emballages et papiers recyclables (hors verre) - PAV	Société COLMO		Régie CCHT				Régie communale	
Verre - PAV	Société GUERIN							
Cartons (chalets) - PAV	Régie CCHT						Régie communale	
Encombrants (collectes spéciales)	/					Régie communale	/	
Nettoyage des chalets et abords des conteneurs	Société TRIALP	Régie CCHT					Régie communale	
Déchèteries (accueil et déchets dangereux)	Société TRIALP							
Déchèteries (transport)	Société NANTET							
Biodéchets (test) - PAP	Société Tri-Vallées	/	Société Tri-Vallées		Société Tri-Vallées			

1. Nombre d'agents pour assurer les services collecte et gestion du quai de transfert

Les emplois au service des déchets peuvent être détaillés en équivalent temps plein (ETP).

Emplois (ETP)	Collecte OMr, Emballages/papiers, verre et cartons	Déchèterie	Quai de Transfert	Services administratifs et direction CCHT
Nombre d'agents de la collectivité (ETP)	22	0	0	2
Nombre d'agents des prestataires (ETP)	10	8	1,62	0
Nombre d'animatrices du tri (ETP)	0	0	0	1,4

Récapitulatif du nombre d'équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement de la collecte des déchets

Les agents de collecte ETP (équivalent temps plein) en régie sont au nombre de 6,35 pour la CCHT, 8,7 pour Tignes et 7 pour Val d'Isère. Les prestations privées (collecte, déchèteries, quai de transfert) sont réalisées par environ 20 agents à l'année.

Au siège de la CCHT, 1 directeur des Services Techniques (0.5 ETP), 1 comptable (0.5 ETP), 2 animatrices (1.4 ETP) pour la réduction et le tri des déchets ainsi qu'une assistante administrative complètent le service déchets.

Les animatrices du tri ont pour mission de sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri, au compostage et au changement des habitudes de consommation dans le but de réduire les déchets.

2. Rationalisation du transport

Pour une optimisation des transports vers les centres de traitement de Chambéry ou Gilly-sur-Isère, les OMr, la collecte sélective (hors verre) et les cartons, sont acheminés vers le quai de transfert des Brévières (Tignes) pour les communes de Tignes et Val d'Isère. Les OMr, la collecte sélective (hors verre) et les cartons des autres communes de la CCHT sont apportés au quai de transfert de Valezan (La Plagne Tarentaise). Les déchets sont ensuite placés dans des semi-remorques puis transportés vers les centres de traitement principalement situés à Chambéry (73).

CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS

I. Contexte réglementaire

Réduire les déchets permet de préserver les ressources, diminuer les impacts sur l'Environnement, de mieux maîtriser l'énergie et les coûts. C'est aussi une obligation législative pour les collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ». Ainsi, depuis 1992, le concept de prévention des déchets fait son chemin dans les lois relatives à l'Environnement :

1. Loi Grenelle II (loi de transition énergétique pour la croissance verte) : le 12 juillet 2010, la loi Grenelle II portant engagement national pour l'Environnement, a été adoptée avec des exigences relatives à la gestion des déchets (diminution des OMA - ordures ménagères et assimilées, augmentation du taux de recyclage, diminution de l'incinération et du stockage).

2. Décret Plan Local de Prévention 2015-662 du 10 juin 2015 : application de l'obligation faite aux collectivités ayant la compétence de collecte des déchets d'élaborer et suivre un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.

3. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV). Elle fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

Le décret du 10 juin 2015 entré en vigueur le 14 septembre 2015 impose l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention (PLP)** des déchets pour l'ensemble des collectivités à compétence « collecte des déchets ménagers ».

Ces programmes constituent des documents de planification et doivent préciser les objectifs de réduction des déchets produits et les mesures mises en place pour les atteindre.

Ils doivent en particulier expliciter :

- L'état des lieux des acteurs concernés ;
- Les objectifs visés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

La procédure réglementaire prévoit la constitution d'une commission spécifique en charge de l'élaboration et du suivi annuel du programme. Cette même instance se prononcera tous les 6 ans sur la pertinence et l'ampleur d'une révision.

La CCHT a délibéré le 29 juin 2022 pour l'approbation de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les actions réalisées par le service déchets de la CCHT seront désormais intégrées au suivi de ce plan et servent de lien pour le suivi des indicateurs de réduction des déchets.

4. La feuille de route économie circulaire a permis de définir les fondements de la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC)** dont de nombreuses dispositions œuvrent en faveur de la prévention dans les domaines ou les secteurs pour lesquels la transition vers une économie sobre en ressources doit être accélérée. Cette loi définit de nouveaux objectifs et décline différents axes d'actions en matière de prévention des déchets, qu'il s'agisse notamment de mieux informer les consommateurs sur les caractéristiques des produits, sortir des produits en plastique jetable, lutter contre les différentes formes de gaspillage et développer le réemploi.

II. Objectifs à atteindre

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs nationaux suivants en matière de prévention des déchets.

En 2030 par rapport à 2010 :

- **Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,**
- **Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,**
- **Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale.**

Et pour la CCHT ? Où en est-on ?

Objectifs nationaux	Données 2010 (pop. INSEE)	Données 2024 (pop. INSEE)	Evolution
Population INSEE	16 810 habitants	16 037 habitants	-5%
Réduire de 15 % les DMA (tous les déchets hors gravats)	20 477 tonnes hors gravats Soit 1 265 kg/habitant/an*	23 334 tonnes hors gravats soit 1 477 kg/hab/an*	+ 17%

**Données issues de SINOE calculées avec la population municipale.*

Objectifs nationaux	Données 2010 (pop. DGF)	Données 2024 (pop. DGF)	Evolution
Population DGF	38 480 habitants	40 979 habitants	+ 6%
Réduire de 15 % les DMA (tous les déchets hors gravats)	20 477 tonnes hors gravats Soit 532 kg/habitant/an**	23 334 tonnes hors gravats soit 569 kg/hab/an**	+ 7%

**Données calculées avec la population Dotation Globale de Fonctionnement incluant une population touristique.*

En 2024, l'augmentation de la fréquentation touristique (2 à 6%) ne permet pas d'enregistrer une baisse de la production des déchets ménagers et assimilés.

III. Synthèse du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA se définit par des actions numérotées. La CCHT répartit les actions réalisées en 2024 dans chaque « thème d'action » numéroté. En voici les résultats :

Axe 1 : Prévention et gestion des biodéchets

Action n°1 - Développement du compostage collectif

- 2 nouveaux sites de compostage collectif et 1 remplacement de site. 3 entretiens saisonniers des 42 sites existants.

Action n°2 – Développer le broyage et le paillage

- Depuis l'achat d'un broyeur, les sites de compostage collectif sont approvisionnés uniquement par le broyat issu des travaux des Services Techniques de la collectivité.

Action n°3 - Promotion du compostage individuel

- 44 composteurs individuels mis à disposition via des distributions mensuelles durant la période estivale.

Action n°4 – Mise en place de poulaillers collectifs

Action n°5 – Accompagner les professionnels dans le compostage (gîtes/camping/entreprises)

- Tout professionnel ayant de la place peuvent demander l'implantation gratuite d'un site de compostage collectif. Les composteurs « individuels » sont également à la disposition des professionnels au tarif préférentiel.

- Dans le cadre de la loi AGEC, la CCHT a réalisé, entre janvier et avril 2024, un test de collecte des biodéchets dédié aux professionnels. Une vingtaine de restaurants volontaires sur les secteurs Bourg-Saint-Maurice (sans Les Arcs), Séez et La Rosière ont répondu présents. 7 t de biodéchets des professionnels ont été collectés et transformés en compost. Un deuxième test-collecte aura lieu hiver 24-25. Cette collecte « test » sera ensuite analysée afin de pouvoir développer un service adapté et optimisé pour tous les autres professionnels de Haute Tarentaise progressivement entre 2024 et 2026.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action n° 6 – Organisation de pesées du gaspillage alimentaire dans les cantines et cuisines centrales

Action n° 7 – Valoriser les solutions locales de lutte contre le gaspillage

Action n° 8 – Lancer un appel à projet de lutte contre le gaspillage alimentaire

Action n°9 – Sensibiliser les habitants via des événements dédiés au GA

- La communauté de communes a invité les écoliers au théâtre pour célébrer la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui avait pour thème central, l'alimentation durable. Les 21 et 22 novembre, toutes les écoles élémentaires de la Haute Tarentaise ont pu assister au spectacle « Gâchis-Bouzouk » de la compagnie Pile Poil.

Axe 3 : Développement du réemploi/la réutilisation

Action n° 10 - Augmenter la performance de la collecte TLC

- La collecte des textiles a augmenté de 15% en 2024 par rapport à 2023 soit 6,835 tonnes de plus.

Action n° 11– Soutenir la création d'une recyclerie

Action n°12 - Développer les filières de réemploi

- Mise en place d'un caisson sécurisé du réemploi à la déchetterie de Bourg Saint Maurice et à la déchetterie de Tignes. Les biens déposés sont désormais redistribués entre les recycleries sur le territoire. Formation des agents de Trialp pour qu'ils puissent mieux identifier les biens à écarter.
- Diffusion des informations des éco-organismes sur les réseaux sociaux concernant le réemploi et la réparation.

Axe 4 : Exemplarité des collectivités

Action n° 13 – Renforcer l'éco exemplarité de la CCHT

- Approvisionnement de nouveaux locaux de la CCHT, par exemple l'achat de produits d'entretien en grand format afin d'éviter la multiplication de petits emballages et la récupération des meubles d'autres services et collectivités.
- Campagne de communication autour de l'événement national « Digital Cleanup Day ». Collecte en interne des vieux téléphones portables.

Action n° 14 – Proposer des diagnostics auprès des autres collectivités

- Diagnostic des services et bâtiments de la mairie de Tignes suivi par une formation du personnel municipal et la publication d'un rapport. Ce rapport détaille les points forts/faibles et préconise des améliorations. Selon l'évaluation réalisée 6 mois après le diagnostic, la mairie a réussi de mettre en œuvre plus de dix actions qui avaient été préconisées dans le rapport. Cette évaluation démontre la forte écoresponsabilité de cette commune.

Axe 5 : Réduction des déchets des activités économiques et touristiques

Action n° 15 – Informer et accompagner les différents corps de métier (nouveaux guides / nouveaux commerces)

- Porte à Porte effectué à Bourg Saint Maurice, Séez et la Rosière lors du lancement du test-collecte Biodéchets. Les professionnels ont pu également poser des questions sur la gestion des déchets.

Action n°16 - Valoriser les professionnels engagés

- La participation au test-collecte biodéchets de plusieurs professionnels a été valorisé grâce à la diffusion des communiqués de presse, des publications sur les réseaux sociaux et dans les journaux locaux et un reportage télévision sur une chaîne régionale.
- Formation offerte aux employés du périscolaire afin de rendre leurs animations plus écologiques.

Action n°17- Sensibiliser les vacanciers

- Stand sur événements du territoire, animations pour les vacanciers et saisonniers, distribution des sacs de pré-collecte via les hébergeurs participants. Des animations à destination des touristes ont eu lieu en station pendant les vacances. Les stations suivantes ont accueilli l'animatrice : Sainte Foy Tarentaise, Tignes, la Rosière et Val d'Isère.

Axe 6 : La consommation responsable des foyers

Action n° 18 – Foyers témoins 0 déchet

Action n° 19 – Démocratiser le zéro déchet pour les habitants

Action n°20 - Réaliser une nouvelle caractérisation sur OMR

- Un bureau d'étude a réalisé 5 caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles (poubelle noire) en juillet et octobre 2024. On constate qu'en intersaison (octobre), 65% des déchets (en poids) ne devraient pas être dans les ordures ménagères résiduelles. Les résultats sont détaillés en annexe 4.

Axe 7 : réduction des déchets de l'évènementiel

Action n° 21 – Renforcer le lien avec les associations et porteurs d'évènements et les informer

- Prêt de matériel : totems de tri et sacs poubelles, gobelets réutilisables, gants pour ramassages des déchets

Axe 8 : sensibiliser les habitants au tri et aux déchets sauvages

Action n°22– Modifier le geste de dépôt sauvage à proximité des CSE

- Rappel des consignes aux élus et équipes techniques de Val d'Isère. La mairie a formé et assermenté un agent pour pouvoir mettre des amendes lors de dépôts identifiables.

Action n°23 – Changer l'image des déchèteries

- La CCHT a signé en 2024 un contrat avec l'éco-organisme, Valobat. La dépose des matériaux du bâtiment devient gratuite pour les professionnels, à partir du 1er juillet 2024. Cela concerne les déchèteries de Bourg-Saint-Maurice et Tignes-les Brévières. Une communication a été nécessaire pour expliquer ce changement (flyers distribués en déchèterie, modification de la signalétique des bennes concernées, bache d'entrée, information des mairies).
- La mise en place du caisson du réemploi est bien accueillie par les usagers.

Action n°24 - Organiser et accompagner des ramassages de déchets

- Le service a participé aux ramassages de déchets (à destination du grand public) sur les communes de Bourg Saint Maurice, Séez, Tignes et Val d'Isère. « World Cleanup Day » avec 5 écoles du territoire.
- Les stations de ski réalisent des ramassages et des sensibilisations auprès des populations dans le cadre du label Flocon vert de l'association Mountain Riders. La CCHT a participé au ramassage « Adopt 1 Spot » sur le front de neige de Tignes. La CCHT abrite également le kit de ramassage des déchets de Mountain Riders mis à disposition des stations de Haute Tarentaise sur simple demande.

Action n°25 - Approfondir la sensibilisation des usagers au tri

- Stands aux évènements, animations scolaires, distribution guides du tri, sacs habitants, diffusion informations auprès de nouveaux habitants (mairies et CCHT)
- Projet hors-foyer : la CCHT participe à l'appel à projets de CITEO pour accompagner les communes dans la mise en place du tri dans les lieux publics (parcs, rue piétonne...) de 2025 à 2027.

Actions n°26 - Déployer un plan de communication sur les extensions de consignes de tri

- Les consignes de tri ont aussi été communiquées via les réseaux sociaux, la radio, le cinéma et les magazines du territoire.

IV. Bilan général des actions de communication engagées

1. Le Service réduction et tri des déchets

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a la compétence de collecte des déchets. Elle est également chargée de la sensibilisation et de la communication autour du tri et de la prévention des déchets.

Sous la direction du directeur des services techniques, 2 animatrices coordonnent et animent sur le territoire des actions pour favoriser le tri et la prévention des déchets. En mars 2023, le Service Réduction et Tri des Déchets a déménagé. Désormais, l'Assistante Administrative de la Gestion des Déchets et les Animatrices sont à votre écoute au 757 rue des Colombières, ZA des Colombières, 73700, Bourg Saint Maurice.

Les publics visés sont l'ensemble des professionnels, des habitants, des scolaires et des vacanciers.

Leurs missions sont les suivantes :

- La sensibilisation des jeunes et des scolaires à travers des animations,
- L'accompagnement des professionnels (formations et diagnostics),
- Le développement de la pratique du compostage de proximité,
- La sensibilisation des habitants et des vacanciers aux consignes de tri et à la réduction des déchets,
 - A travers les animations et les évènements
 - A travers la communication
- La gestion administrative des déchets
 - Contrôler et saisir les données concernant les tonnages et valider les factures de l'ensemble des données liées aux déchets du territoire (facturation, déclaration éco-organismes, contrats repreneurs...).
 - Vérifier la qualité du tri via des analyses d'échantillons

2. La sensibilisation des jeunes et des scolaires à travers des animations

• Animations scolaires

Le service Réduction et tri des déchets propose des animations à chaque école du territoire et en 2024 tous les écoliers de la Haute Tarentaise ont pu participer à au moins un évènement organisé par les animatrices. Cette année, les animatrices ont souvent travaillé en partenariat avec le périscolaire de Bourg Saint Maurice pour sensibiliser les enfants d'une façon ludique. Les enfants de l'école de Val d'Isère ont également profité d'une journée de compostage.

• Spectacle « Gâchis-Bouzouk » pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

LA CCHT a invité les écoliers au théâtre pour célébrer la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD - du 16 au 24 novembre 2024) qui avait pour thème central, l'alimentation durable. Les 21 et 22 novembre, toutes les écoles élémentaires de la Haute Tarentaise ont assisté au

spectacle « Gâchis-Bouzouk » de la compagnie Pile Poil, à l'initiative du service Réduction et tri des déchets de la communauté de communes.



Les écoliers de la Haute Tarentaise à la Scène de Bourg Saint Maurice

- **Troc de vêtements « Fais Tourner »**

Jeudi 30 mai 2024 se tenait le premier troc de vêtements « Fais tourner » à la Cité Scolaire Saint-Exupéry de Bourg Saint Maurice en partenariat avec le service Jeunesse de la CCHT. En amont de cet événement, une exposition sur l'industrie du textile et son impact environnemental a été installée au self de la Cité Scolaire.



Un groupe de jeunes inspectent les vêtements lors du Troc « Fais Tourner »

- **World Clean Up Day 2024**

Cette année, cinq écoles du territoire ont répondu à l'appel du service Réduction et tri des déchets de la CCHT : l'école du Centre (Bourg Saint Maurice), l'école de Séez, l'école de Tignes, l'école de Sainte Foy Tarentaise et l'école de Val d'Isère. Malgré les déluges exceptionnels de cette période automnale, les 440 enfants et leurs accompagnateurs ont ramassé plus de 337 kg de déchets sur leurs communes !



Un ramassage des déchets pour marquer le « World Cleanup Day » en Haute Tarentaise

3. L'accompagnement des professionnels (formations et diagnostics)

- **Sacs de pré-collecte**

Le service poursuit également son travail de sensibilisation des hébergeurs et des vacanciers grâce à la distribution de plus de 57 000 sacs de pré-collecte en kraft et de supports de communication complémentaires (mémo tri).

- **Diagnostics et formations**

Dans le cadre de ses missions, la CCHT accompagne le déploiement du tri. Cet accompagnement s'opère à travers un diagnostic sur site et la réalisation d'une formation du personnel. L'objectif du diagnostic est d'effectuer un état des lieux des pratiques actuelles en matière de gestion des déchets et de proposer des axes d'amélioration en matière de tri et de réduction des déchets. Au printemps, la CCHT a mené un diagnostic des services et bâtiments de la mairie de Tignes suivi par une formation du personnel municipal et la publication d'un rapport. Ce rapport détaille les points forts/faibles et préconise des améliorations. Selon l'évaluation réalisée 6 mois après le diagnostic, la mairie a réussi de mettre en œuvre plus de dix actions qui avaient été préconisées dans le rapport par exemple, la mise en place d'un point de collecte spécifique (bouchons, ampoules et piles) et l'introduction d'une charte écologique événementiel. Cette évaluation démontre la forte écoresponsabilité de cette commune.

- **Test-collecte Biodéchets des professionnels**

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la généralisation du tri à la source des biodéchets doit être mise en place sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets. Lors du porte-à-porte effectué à la fin de 2023, une vingtaine de restaurants volontaires sur les secteurs Bourg-Saint-Maurice (sans Les Arcs), Séez et La Rosière ont répondu présents au test de collecte des biodéchets. Une enquête de satisfaction réalisée par la communauté de communes de Haute Tarentaise a été envoyée aux participants. Les réponses obtenues permettent d'observer que les retours du test de collecte sont positifs avec une note de 4,4/5 pour la satisfaction générale. 85 % des établissements sondés sont dans une démarche écologique de réduction et valorisation des déchets.

4. Le développement de la pratique du compostage de proximité

En 2024, 2 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire :

- Carré Alpin (BOURG SAINT MAURICE)
- Résidences Prainon et Chardons (ARC 1800)

Par ailleurs, le site de compostage collectif à la Chal sur la commune de Bourg Saint Maurice fait peau neuve et des réparations ponctuelles ont été effectuées à tout site ayant besoin. A la fin de 2024, plus d'une quarantaine de sites de compostage collectif sont actifs et suivis par la CCHT.

L'équipe du Service Réduction et Tri des Déchets effectue un gros travail de partenariat pour permettre au compostage de se développer sur le territoire en se mettant en réseau avec les associations locales et en assurant sa promotion lors de nombreux événements.

Le déploiement de ces sites suppose un travail d'entretien et de remise en état régulier assuré par l'animatrice du pôle compostage. Ce travail d'entretien nécessite désormais l'intervention d'une équipe supplémentaire trois fois par an pour tous les sites collectifs du territoire. Le chantier d'insertion, Trialp en assure l'entretien en partenariat avec l'animatrice référente.

Enfin, en raison d'une forte demande de la population, en 2024 la Communauté de Communes continue la mise à disposition de composteurs individuels à tarifs préférentiels. Cette année, 44 composteurs individuels ont été vendus.



Nouveau site de compostage collectif qui dessert les résidences Prainon et Chardon (ARC 1800)

- **« Tous au Compost ! » 3ème édition en Haute Tarentaise**

Evènement national annuel qui valorise la pratique du compostage ! Cette année, la 3ème édition en Haute Tarentaise, 6 événements ont eu lieu avec plus de 100 participants. En 2024, de nouvelles communes ont souhaité se joindre aux animations avec notamment la participation de la Crèche Municipale de Sainte-Foy-Tarentaise ainsi que celle de Tignes.



Animation à la crèche municipale de Tignes lors de la quinzaine « Tous au Compost »

5. La sensibilisation des habitants et des vacanciers aux consignes de tri et à la réduction des déchets

• A travers les animations et les événements

Les animatrices sensibilisent touristes et habitants permanents lors de nombreux événements. Ces stands sont l'occasion pour les visiteurs d'être informés sur différentes thématiques tels que le compostage, le tri, le suremballage, le gaspillage alimentaire. Le service propose aux organisateurs de manifestations un accompagnement afin de rendre l'évènement le plus Eco-exemplaire possible dans la réduction et le tri des déchets. Le service met aussi à disposition des totems de tri et des gobelets réutilisables. En 2024, les animatrices étaient présentes lors de ces événements :

- Tous au Compost (mars Haute Tarentaise)
- Eco Move Day (mars VAL D'ISERE)
- Séez Clean Day (mai SEEZ)
- Naturons Nous (juin VAL D'ISERE)
- Tous Dehors (juillet LES ARCS)
- Foire Avaline (août VAL D'ISERE)
- Echo Day (août TIGNES)
- Chouchoute ta montagne (août TIGNES)
- Tour de l'Avenir (août SAINTE FOY TARENTOISE)
- Salon de l'agriculture (août BSM)
- Disco Soupe de la Semaine Bleue (octobre BSM)
- Forum des métiers à la Cité Scolaire (octobre BSM)
- Xplore Festival (octobre BSM)

• A travers la communication

L'exposition « objectif Zéro Déchet »

Conçue et réalisée avec une agence de communication locale, l'exposition « Objectif Zéro Déchet » est présentée sur 24 panneaux recto verso et traite des sujets de la réduction du plastique, le gaspillage alimentaire, l'éco consommation, le réemploi, la réparation et du textile. En 2024, plusieurs thématiques ont été mises en exposition par exemple le réemploi pour les vacanciers de Sainte Foy Tarentaise ou l'industrie Textile à destination des saisonniers de Val d'Isère.

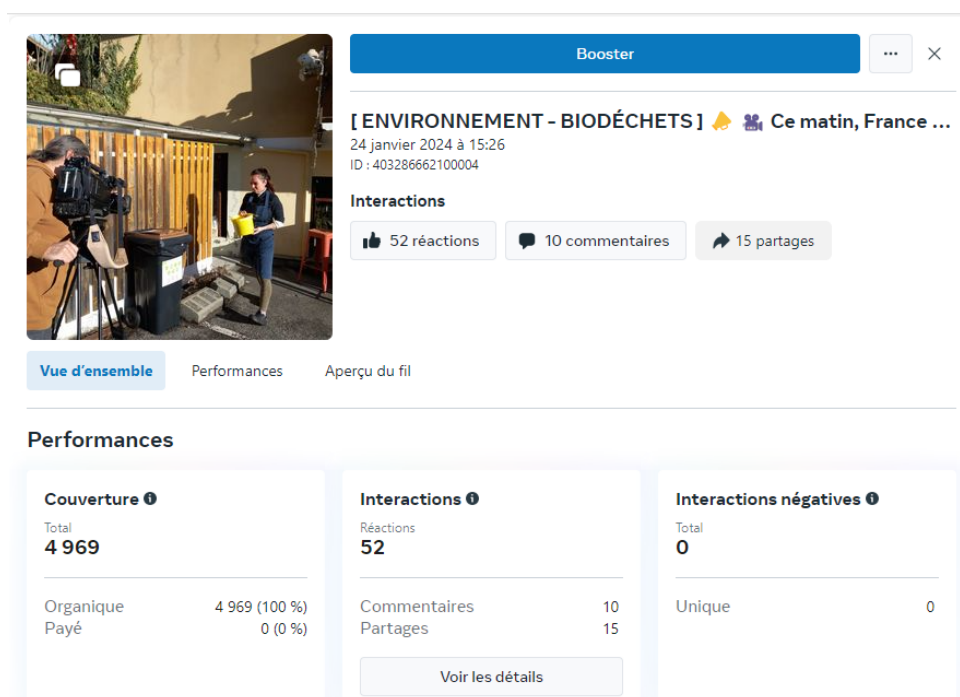


Vacanciers lisant un panneau de l'exposition « Objectif Zéro Déchet » à Sainte Foy Tarentaise

Communication presse

Le service rédige régulièrement des publications sur les réseaux sociaux, des actualités sur le site internet et des communiqués de presse pour mieux communiquer sur la réduction et du tri des déchets. Les activités du service ont figuré dans plusieurs publications par exemple : le Dauphiné Libéré, la Savoie, Tarentaise Mag et Infomag. Voici un résumé des communiqués de presse publiés en 2024 :

- Un test de collecte des biodéchets en Haute Tarentaise, le 12 janvier 2024
- Déchets de soins : collectes 2024 en Haute Tarentaise, le 23 janvier 2024
- Tous au Compost, l'édition 2024 ouvre le bal du printemps, le 22 mars 2024
- Tous au Compost 2024 ! Bilan de la troisième édition, le 18 avril 2024
- Test de collecte des biodéchets générés par les professionnels : le bilan, le 29 mai 2024
- Bilan troc de vêtements « Fais tourner », du 27 au 30 mai 2024, le 19 juin 2024
- « World Clean Up Day » bilan de l'édition 2024, le 21 octobre 2024
- La Haute Tarentaise soutient le réemploi des objets en très bon état, le 5 novembre 2024
- Un spectacle pour les écoliers à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le 29 novembre 2024



La meilleure performance en 2024 d'une publication sur les réseaux sociaux

Supports de communication

Enfin, le service réalise régulièrement des supports et objets de communication diffusés auprès des publics ciblés sur l'ensemble de Haute Tarentaise.

- Sacs de tri habitants
- Gourdes et thermos zéro déchet
- Flyers mémo tri
- Guides de tri des déchets
- Flyers déchetterie
- Guide de compostage collectif
- Livret-jeux de compostage (Cycles scolaires 1, 2 et 3)
- Autocollants Stop Pub
- Livret de recettes zéro déchet
- Cendriers de poche
- Bulletin d'information du réseau de compostage collectif

Chapitre 3 / LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

I. La précollecte par l'habitant : définition et rôle de l'habitant

La précollecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison et le point d'apport volontaire sont des exemples de précollecte.

Le rôle de l'habitant est dans un premier temps de choisir un mode consommation qui génère le moins de déchets puis de respecter les consignes de tri des déchets données par la CCHT.

Des éléments sont mis à disposition des usagers afin de mieux comprendre les consignes de tri et sont disponibles dans les mairies et offices de tourisme (sacs de précollecte, autocollants mémo-tri, guide du tri, site internet de la CCHT <https://www.hautetarentaise.fr/2758-tri-des-dechets.htm>, autocollants sur les conteneurs semi-enterrés).

II. La conteneurisation

La CCHT dispose de plusieurs types de collecteurs pour les déchets en apport volontaire (cf. tableau ci-dessous) :

- des conteneurs semi-enterrés (CSE) pour les OMr, les emballages et papiers et le verre,
- des chalets pour le carton brun,
- des bacs roulants pour les OMr et le tri
- les déchèteries pour les encombrants et déchets dangereux,
- des bornes blanches pour les textiles.

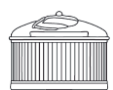
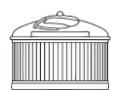
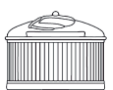
Type de déchets en apport volontaire	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et Papiers	Verre	Cartons bruns	Déchèterie Encombrants et déchets dangereux	Textiles
Indicateurs						
Nombre de conteneurs disponibles	667	485	462		4	14
Type de contenant	Conteneur semi-enterré 	Conteneur semi-enterré 	Conteneur semi-enterré 	Chalet 	Déchèterie 	Borne blanche 
Ratio du nombre de contenant par habitant	1 pour 24 habitants	1 pour 33 habitants	1 pour 35 hab		1 pour 4 009 habitants	1 pour 1146 habitants
Tonnage collecté	12 057 tonnes	1 442 tonnes	2 774 tonnes	1 341 tonnes	7 355 tonnes	41 tonnes

Tableau récapitulatif des équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

1. Les conteneurs semi-enterrés

Pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et du verre, la CCHT a mis en place, en étroite collaboration avec les communes, des points d'apport volontaire. Ceux-ci doivent pouvoir être accessibles par l'ensemble des véhicules de collecte de la CCHT.

Depuis 2002, le SIVOM de Haute-Tarentaise puis la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ont entrepris la mise en place de conteneurs semi-enterrés. À ce jour, 98 % du territoire en est équipé.

Un conteneur semi-enterré (CSE) se compose d'une cuve en partie enterrée, d'un sac de portage aussi appelé « chaussette » et d'un couvercle. Il présente une capacité de 5 m³ pour les OMR et le TRI (emballages et papiers) et de 3 m³ pour le verre. Les CSE sont disposés en grappes composées, dans la mesure du possible, d'une cuve pour chaque matériau. Leur vidage nécessite l'emploi d'un camion équipé d'une grue auxiliaire.

En 2024, il peut être noté l'installation d'un nouveau conteneur pour chaque flux à Val d'Isère et de 4 nouveaux conteneurs TRI à Bourg-Saint-Maurice.

COMMUNES	OM	Volume m ³	TRI	Volume m ³	VERRE	Volume m ³	Total	Volume m ³
TIGNES	120	600	80	400	87	261	287	1261
VAL D'ISÈRE	104	520	56	280	54	162	214	962
SÉEZ	33	165	32	160	30	90	95	415
MONTVALEZAN	55	275	45	225	43	129	143	629
SAINTE-FOY-TARENTAISE	35	175	36	180	27	81	98	436
LES CHAPELLES	10	50	7	35	7	21	24	106
BOURG-SAINT-MAURICE	288	1440	209	1045	202	606	699	3091
VILLAROGER	22	110	20	100	12	36	54	246
Total	667	3335	485	2425	462	1386	1614	7146

Nombre de conteneurs semi-enterrés par flux et capacité de collecte en 2024



Conteneurs semi-enterrés

Le **lavage et la désinfection** des CSE sont réalisés par une équipe composée d'un chauffeur et d'un ripeur. Il est réalisé avec pour moyens un véhicule PTAC 19 T équipé d'une grue auxiliaire et d'une unité de lavage montée sur berce.

L'ensemble des OMr est lavé et désinfecté deux à trois fois par an.

L'ensemble des CSE verre est lavé deux fois par an et les CSE TRI sont lavés une à deux fois par an.

2. Les bacs roulants

Il reste quelques points de collecte non encore équipés de conteneurs semi-enterrés à défaut de pouvoir mettre des conteneurs semi-enterrés.

Ceux-ci ont un couvercle marron ou vert pour la collecte des ordures ménagères et un couvercle jaune pour la collecte sélective.

Leur vidage est réalisé avec un camion équipé d'un lève-conteneur.

266 bacs roulants sont loués à un prestataire. Les bacs roulants sont disponibles en différents volumes allant de 340 à 770 litres. Deux lavages par an sont prévus dans le marché.

3. Les chalets cartons

La CCHT sépare la collecte des cartons ondulés du reste des emballages ménagers afin de désengorger les conteneurs semi-enterrés « emballages/papiers ».

Les usagers sont essentiellement des professionnels. Les chalets accueillent uniquement les cartons ondulés pliés. Il est constaté le dépôt non autorisé de nombreux autres déchets (films plastiques, polystyrène, caquettes en bois et palettes). Afin de nettoyer les chalets, la CCHT a eu nécessité de déployer une collecte spécifique pour traiter ces déchets interdits dans de bonnes conditions en déchèterie.

4. Les déchèteries

Les encombrants et les déchets dangereux sont à trier dans les 4 déchèteries de la CCHT. L'organisation des déchèteries est décrite **page 27 du rapport**.

5. Les bornes « textiles »



Les textiles sont collectés à la main par le prestataire Tri-Vallées sur toutes les communes. Les bornes sont régulièrement vandalisées et le manque de bornes neuves ne permet pas de renouveler le parc de la CCHT. Il est important de déposer les affaires dans des sacs fermés et à l'abri de la pluie afin d'éviter toutes moisissures. Ce système de collecte est financé par l'éco-organisme Re-fashion.

6. Autres conteneurs et collectes spéciales



Le bac roulant 120 litres ou 240 litres pour les biodéchets professionnels

Il a été testé en 2024 en porte-à-porte pour la collecte des biodéchets de 18 professionnels de la restauration volontaires.

Les seaux pour les huiles alimentaires usagées



La CCHT travaille avec la société Trialp pour la collecte **en porte-à-porte** des huiles alimentaires usagées auprès des professionnels de restauration. Trialp a développé un système de collecte avec des seaux de 30 litres munis de couvercle. La fréquence de collecte est d'une fois par semaine en camionnette dans les stations et en vallée. Les huiles alimentaires sont ensuite traitées à Chambéry puis recyclées vers des usines de biodiesel ou pour fabriquer des produits d'entretien.

Le minibus ou véhicule utilitaire pour les DASRI



La loi impose la collecte séparée des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication. Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur.

Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Auparavant financée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, c'est désormais l'éco-organisme DASTRI qui organise et finance la collecte des DASRI. depuis 2014. DASTRI a repris à son compte le principe de Médibus.

Cela consiste en un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque commune, tous les 3 mois.

III. Les points bloquants

1. Le nettoyage des abords des points d'apport volontaire

Il s'agit de collecter les encombrants déposés aux pieds des point d'apport volontaire ou dans les chalets cartons. Les professionnels et habitants participent à ces dépôts qui sont contraires aux consignes de tri indiquées par la CCHT et les mairies (polices municipales).

Malgré les amendes et informations, ces gestes d'incivilités perdurent. La CCHT a donc développé un service de nettoyage qui diffère selon les territoires :

- Prestation pour Les Arcs et une partie de Bourg-Saint-Maurice
- Régie CCHT pour le secteur médian
- Régie de Tignes pour Tignes
- Régie de Val d'Isère pour Val d'Isère.

Ces collectes sont financées par la CCHT.



Collecte des encombrants par les agents de Val d'Isère

Provenance : <https://www.radiovaldisere.com/fiche-publication/le-ramassage-des-encombrants>

2. Les bacs roulants

Il reste encore quelques points équipés de bacs roulants qui doivent progressivement être remplacés par des conteneurs semi-enterrés. Sur ces points, le principal blocage est le foncier disponible.

Il est important que l'avis de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise en matière de gestion des déchets soit sollicité lors de l'instruction des procédures d'urbanisme. Cela permet que la question de la gestion des déchets soit bien intégrée au projet et que le promoteur et non la collectivité finance les équipements de pré-collecte.

3. Accès des points de collecte

Les équipes de collecte rencontrent des difficultés en station à certains points de collecte du fait de stationnements intempestifs.

Cela oblige le personnel à prendre des risques dans la conduite du camion ou dans le levage des déchets. Au regard des responsabilités que cette manœuvre engage, ce type de situation ne peut se poursuivre.

Lorsque le véhicule ou sa grue ne peuvent pas accéder au point de regroupement, le service ne peut plus être assuré à la fréquence souhaitée.

IV. La collecte des déchets en régie

• Véhicules disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Afin d'assurer sa mission de service public de collecte des déchets, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise utilise :

- 18 véhicules différents en régie
- 6 véhicules différents sont utilisés par le prestataire qui collecte les OMr, les recyclables.

Il lave également les CSE sur les communes de Bourg-Saint-Maurice et Les Chapelles.



Collecte par camion-grue

• La répartition du parc véhicules en régie :

Sur la Commune de Val d'Isère :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclables
- 1 poids lourds de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons bruns
- 1 poids lourd de PTAC de 19 T pour la collecte des encombrants lourds
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants.

Sur la Commune de Tignes :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclables
- 1 poids lourd de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons bruns
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants (renouvellement en 2024)

Sur le secteur médian :

- 2 poids lourds de PTAC 26 T pour la collecte des OMr, Recyclables
- 2 Poids lourds de PTAC de 19 T pour la collecte des Cartons bruns
- 2 poids lourds de PTAC de 12T5 pour la collecte des OMr et Recyclables
- 1 VL plateau de 3 T5 pour les encombrants

- 1 unité de lavage servant également pour les communes de Val d'Isère et Tignes
- 2 véhicules légers de services.

Les véhicules sont généralement renouvelés tous les 8 ans.

Ces véhicules sont contrôlés et conformes aux dispositions réglementaires.

- **Le garage**

Les véhicules mis à disposition aux communes de Val d'Isère et Tignes sont stationnés dans les centres techniques respectifs.

Les véhicules en régie du secteur médian sont stationnés au centre technique de la CCHT situé sur la zone des Colombières à Bourg-Saint-Maurice.

V. La collecte des déchets en prestation

1. Marché de collecte et transport du verre

La collecte du verre est réalisée par la société Guérin de Chamousset.

C'est le collecteur qui détermine la fréquence de ramassage avec pour obligation qu'aucun point de collecte ne déborde.

Le verre collecté est stocké sur une plate-forme de regroupement (Chamousset).



Camion de collecte du verre

2. Marché de collecte des ordures ménagères et emballages BSM Les Arcs et Les Chapelles

Ce marché est attribué à la Société COLMO basée à Bourg-Saint-Maurice.

3. Marché de collecte des encombrants Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs

Les encombrants correspondent aux dépôts interdits aux abords des points d'apport volontaires et dans les chalets cartons (exemple : caquettes en bois, palettes, appareils électriques). Ce marché est attribué à la Société Trialp de Chambéry.

VI. Les fréquences de collecte

La fréquence de ramassage des déchets diffère en fonction de la localité et de la saison. Pour les ordures ménagères, elle varie de 1 fois par jour (C7) à 1 fois par semaine (C1) en intersaison.

En 2024, la fréquence de collecte des conteneurs emballages et papiers aux Arcs est passée de C2 à C3 en hiver.

FREQUENCES MAJORITAIRES	Villages et Bourg-Saint-Maurice	Stations	Stations	Stations
Saisons Flux	Toute l'année	Décembre à avril (saison haute hiver)	Mai-juin et septembre-octobre-novembre (inter saison)	Juillet et août (saison haute été)
OMr	Bourg-Saint-Maurice (hameaux), Montvalezan, Villaroger, Les Chapelles C1 Séez et Sainte Foy Tarentaise C2 Bourg-Saint-Maurice (ville hors hypercentre) C3 Bourg-Saint-Maurice (hypercentre) C6	Les Arcs C7 La Rosière et Sainte Foy T. C3 (C4 pendant vacances scolaires Noël et février) Tignes / Val d'Isère C7	Les Arcs C2 La Rosière et Sainte Foy Tarentaise C1 Tignes / Val d'Isère C3	Les Arcs C6 La Rosière C2 Sainte Foy Tarentaise C1 Tignes / Val d'Isère C6
Emballages et papiers	C1	Les Arcs C3 La Rosière et Sainte Foy T. C2 (C3 pendant vacances scolaires Noël et février) Tignes / Val d'Isère C4	Les Arcs C1 La Rosière et Sainte Foy T. C1 Tignes / Val d'Isère C1	Les Arcs C2 La Rosière et Sainte Foy T. C1 Tignes / Val d'Isère C2
Verre	1 fois par mois C0.25	C1 1 fois par semaine	1 fois par mois C0.25	1 fois par mois C0.25
Cartons	Bourg-Saint-Maurice, Séez, Sainte Foy Tarentaise, Montvalezan C3 Villaroger et Les Chapelles C1	La Rosière et les Arcs C7 Sainte Foy Tarentaise C3 Tignes / Val d'Isère C7	La Rosière et les Arcs C1 Sainte Foy Tarentaise C0,5 Tignes / Val d'Isère C1	La Rosière et les Arcs C3 Sainte Foy Tarentaise C1 Tignes / Val d'Isère C3

VII. Les déchèteries : organisation

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure la gestion de quatre déchèteries sur son territoire :

- la déchèterie de Bourg-Saint-Maurice, rue de Pinon ;
- la déchèterie d'Arc 1800, la Croisette ;
- la déchèterie de Montvalezan, Les Envers ;
- la déchèterie de Tignes, les Brévières.



L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les professionnels sont accueillis à titre payant dans les 4 déchèteries du territoire situées à Bourg Saint Maurice, Arc 1800, Montvalezan et Tignes Les Brévières. Avant de déposer les déchets, les professionnels doivent acheter des tickets d'une valeur de 10€ à la Communauté de communes de Haute Tarentaise, en mairie (sauf Villaroger et Les Chapelles) ou auprès des services techniques de Bourg Saint Maurice et Val d'Isère.

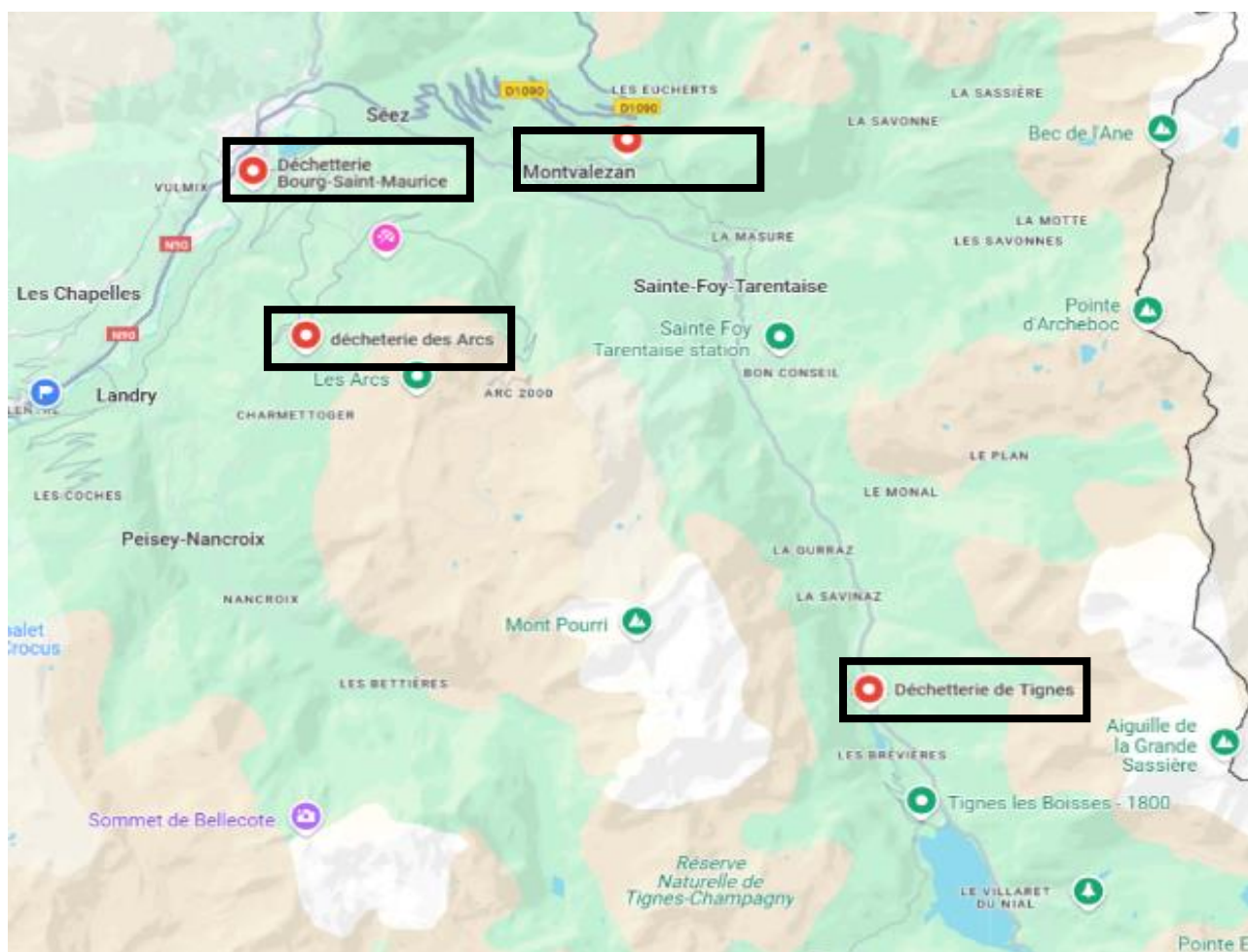


Accueil des professionnels à la déchèterie de Bourg-Saint-Maurice

La société Trialp est le prestataire d'accueil et de l'exploitation des déchèteries. Elle met en application le règlement de la déchèterie de la CCHT. Les agents doivent accueillir les usagers, expliquer le tri, garder les sites propres et demander l'évacuation des déchets.

Le transport et le traitement des déchets mis en bennes sur l'ensemble des quatre déchèteries sont réalisés par la société Nantet locabennes.

1. Implantation géographique (plan de situation des quatre déchèteries intercommunale)



Plan de situation des déchèteries de la CCHT

2. Les horaires d'ouvertures des déchèteries de la Haute-Tarentaise

Les déchèteries sont ouvertes différemment selon les saisons et en dehors des jours fériés.

Déchèterie Bourg-Saint-Maurice	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchèterie d'Arc 1800	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
	mardi, jeudi et samedi de 13H30 à 17H00
	vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	lundi et mercredi de 9H00 à 12H00
	mardi, jeudi et samedi de 13H30 à 17H00
	vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Déchèterie de Tignes	
Horaires d'été	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

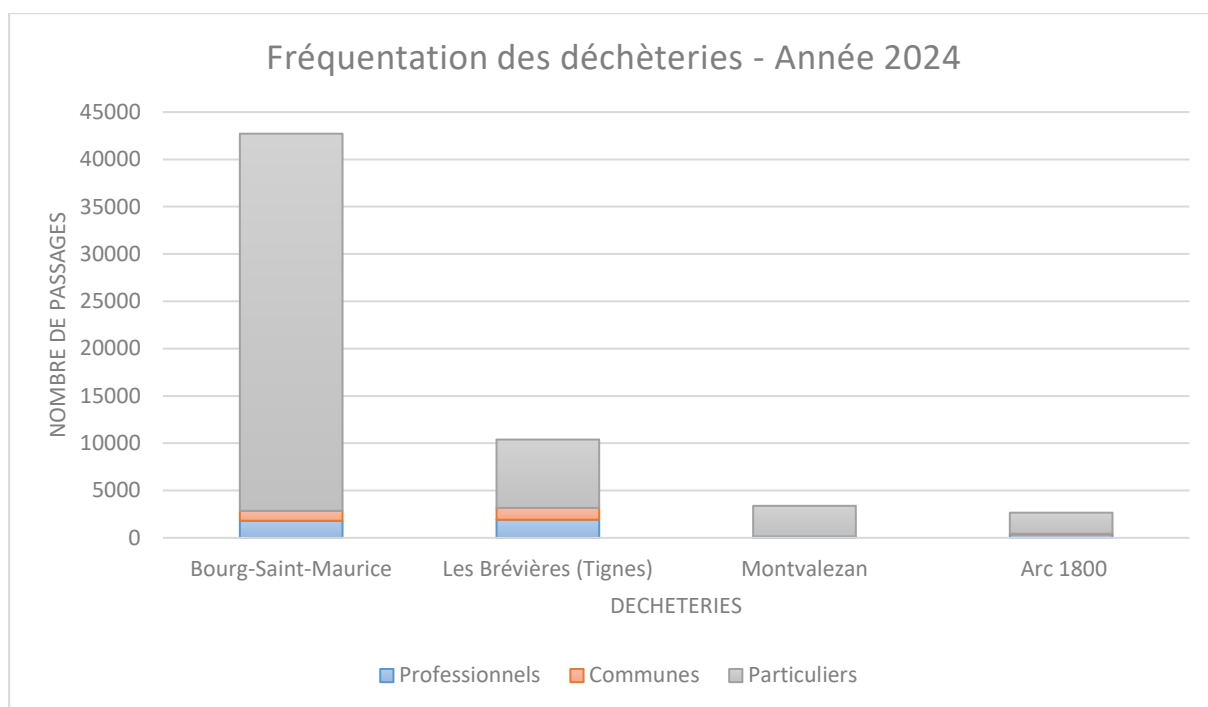
Déchèterie de Montvalezan	
Horaires d'été	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
	mardi et jeudi de 9h à 12h
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 13H30 à 18H00
Horaires d'hiver	du 1 ^{er} décembre au 31 mars
	mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h15

3. Fréquentation des déchèteries

Les agents d'accueil notent manuellement chaque passage sur chaque déchèterie. Il est ainsi possible de définir leur fréquentation. La comptabilisation du nombre total de passage est réalisée depuis août 2023. Avant cette date, seuls les professionnels et les services communaux étaient comptabilisés.

Fréquentation 2024	Bourg-Saint-Maurice	Les Brévières (Tignes)	Montvalezan	Arc 1800	Totaux
Professionnels	1801	1920	136	369	4 226
Communes	1064	1246	12	68	2 390
Particuliers	39 852	7 222	3 237	2 223	52 534
Totaux	42 717	10 388	3 385	2 660	59 150

Détails du nombre de passages par déchèterie en 2024



Histogramme du nombre de passages par déchèterie en 2024

VIII. Les évolutions de l'organisation de la collecte

1. Signature du contrat REP PMCB

La législation concernant la responsabilité élargie du producteur (REP) s'élargit d'année en année. La collectivité suit ces changements et fait évoluer les règles de tri notamment dans les déchèteries.

En 2024, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a pu bénéficier des aides mises en place par l'éco-organisme Valobat pour la reprise financière ou opérationnelle des déchets de produits de matériaux de construction et du bâtiment (laine de verre, laine de roche, plâtre, bois de chantier-hors palette et cageotte, gravats, menuiseries vitrées).

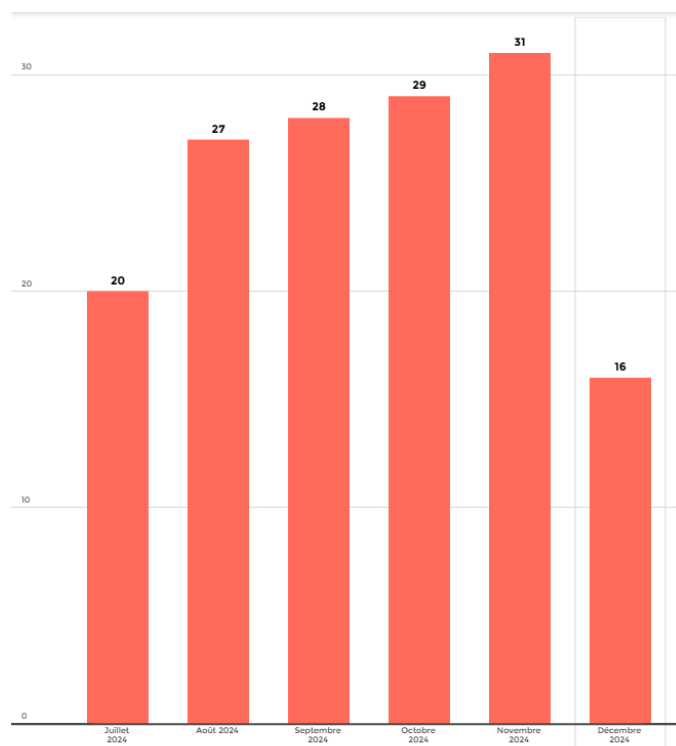
La déchèterie de Bourg-Saint-Maurice et la déchèterie de Tignes-Les Brévières ont eu des modifications des règles de tri et des ajouts de contenants pour la laine de verre, la laine de roche et les menuiseries vitrées.

Mais c'est au niveau de l'accueil des professionnels que le changement a été plus important. En effet, le 1^{er} juillet 2024, l'apport de ces déchets sont devenus gratuits (plus de demande de tickets) sous deux conditions :

- L'apport respecte les volumes maximum acceptés en déchèterie (environ 5m³/jour)
- Le professionnel devra s'inscrire sur l'application Valodépôt avant de venir en déchèterie tel que demandé dans le contrat signé de Valobat.

L'obligation de mettre en place une inscription via l'application Valodépôt, a nécessité l'achat de smartphones aux agents de déchèterie pour faciliter la validation des apports à l'arrivée des professionnels.

La CCHT recevra des soutiens financiers en 2025 et a déjà évité des coûts de location de benne, de collecte et de traitement sur le plâtre et la benne Bois Multi REP.



*92 apporteurs
268 dépôts réalisés
332.11 tonnes déposées*

Graphique du nombre d'apporteurs inscrits par mois (année 2024)

2. Biodéchets

La collecte des biodéchets sur l'année 2024 est un test de collecte en bacs auprès de 18 professionnels. Elle s'est déroulée de janvier à juin sur les communes de Bourg-Saint-Maurice, Séez et Montvalezan-La Rosière.

3. Benne réemploi

En septembre 2024, une benne réemploi a été installée sur les déchèteries de Bourg-Saint-Maurice et Tignes-Les Brévières. Les recycleries locales (Coup de Pouce, JetzyPlu et Antropia) ont pu collecter 1 fois par semaine des objets en bon état. Une réunion bilan aura lieu en 2025 avec une demande de retour qualitatif et quantitatif du réemploi. La collecte étant satisfaisante en 2024, les bennes réemploi resteront en place en 2025.

4. Benne pour les articles de sports et loisirs de fin de saison

Essentiellement composée de skis, bâtons, chaussures de skis et casques, la collecte de fin de saison des articles de sports et loisirs existe depuis 2005 en partenariat avec la société Tri-Vallées pour un recyclage du matériel ; le financement provenait de la CCHT. Les articles étaient collectés en porte-à-porte.

Depuis 2022, l'éco-organisme Ecologic finance entièrement la collecte de ce matériel sous la forme de benne mise à disposition en déchèterie pendant 1 mois et demi de début avril à mi-mai. Ainsi, 20 tonnes d'articles de sport et loisirs ont pu être collectées en 2024. Un établissement de vacances des Arcs a pu proposer ses skis au réemploi à une recyclerie de son choix grâce à la plateforme d'Ecologic <https://www.e-reemploi.eco/>



Photo de l'intérieur d'une benne de collecte des skis (Ecologic)

RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR

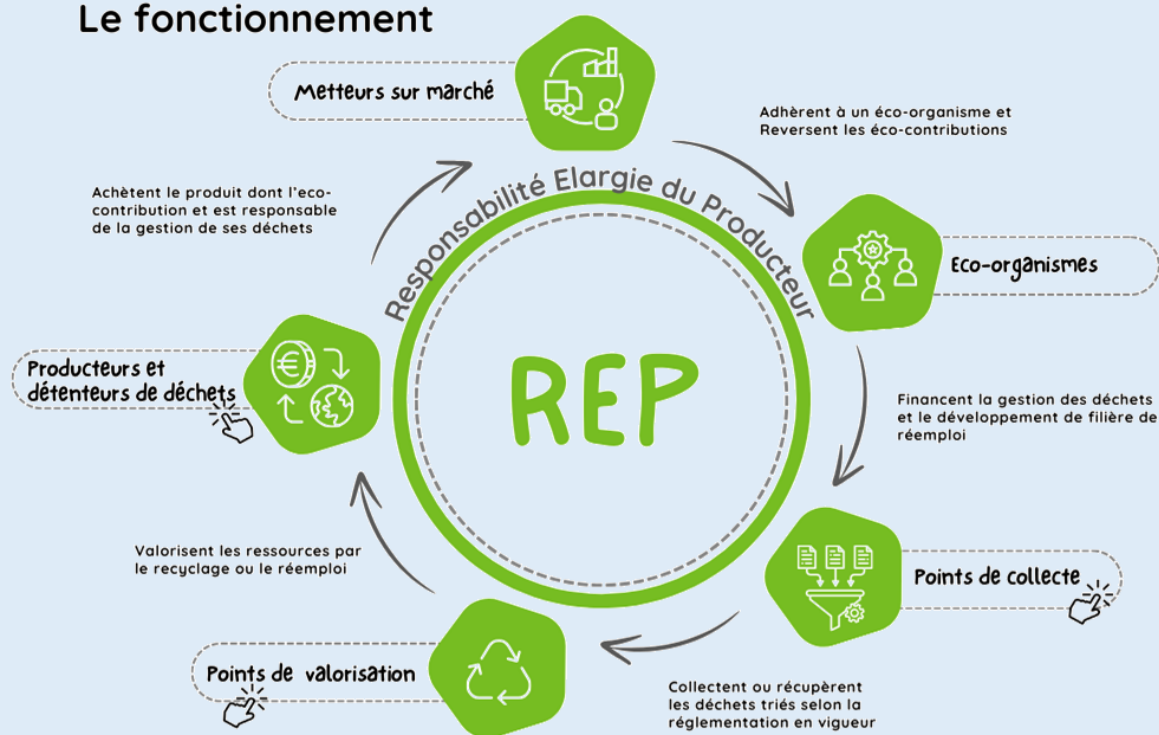
Qu'est-ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Le dispositif des filières à responsabilité élargie du producteur a véritablement pris son essor en France, avec le décret du 1er avril 1992 sur les emballages ménagers. Depuis, sous l'impulsion de réglementations nationales et européennes, ce dispositif a été élargi, à la fois sur la nature des produits concernés, mais également sur le champ couvert par celle-ci (prévention, réemploi, réparation...). La France est actuellement, dans le monde, le pays qui a le plus recours à ce principe de gestion des déchets.

Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnel.

Le fonctionnement



Source : Envirobât Occitanie

Schéma de fonctionnement d'une responsabilité élargie du producteur (REP)

ECO-ORGANISME

Pour un producteur de produits destinés à la vente, l'obligation de REP implique d'adhérer à un éco-organisme, de lui verser une contribution financière pour la prévention et la gestion des déchets issus de ses produits, et de disposer des informations minimales sur les produits vendus à déclarer à l'éco-organisme.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phares de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Les collectivités peuvent ensuite signer des contrats avec les éco-organismes pour :

- Collecter gratuitement les déchets concernés
- Avoir des soutiens financiers (quelques centimes par habitant)
- Faire évoluer les modes de consommation et inciter au réemploi.

En 2024, la CCHT a signé et renouvelé les contrats suivants :

- Nouveau – Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) – VALOBAT

De nombreux contrats sont en cours :

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) – ECOSYSTEM
- Lampes usagées et tubes - ECOSYSTEM
- Piles et accumulateurs portables – SCRELEC
- Articles de bricolage et jardinage – ECOMAISON
- Jeux et Jouets - ECOMAISON
- TEXTILES LINGES CHAUSSURES avec Re-fashion (ex-ECO TLC)
- DASRI (Déchets d'activités de Soins à risques infectieux) avec DASTRI
- DECHETS DANGEREUX avec ECO DDS
- MOBILIER avec ECOMAISON
- PNEUS avec Aliapur
- JOURNAUX-MAGAZINES / EMBALLAGES avec CITEO
- ARTICLES DE SPORTS ET LOISIRS avec Ecologic

CHAPITRE 4 / LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN DES TONNAGES

Les déchets collectés sont présentés par flux. Les tonnages en Haute Tarentaise sont soumis à la fréquentation touristique (hiver et été). Les données sont difficilement comparables aux moyennes des collectivités françaises. La part de déchets liée aux habitants permanents peut être estimée sans en être une donnée fiable.

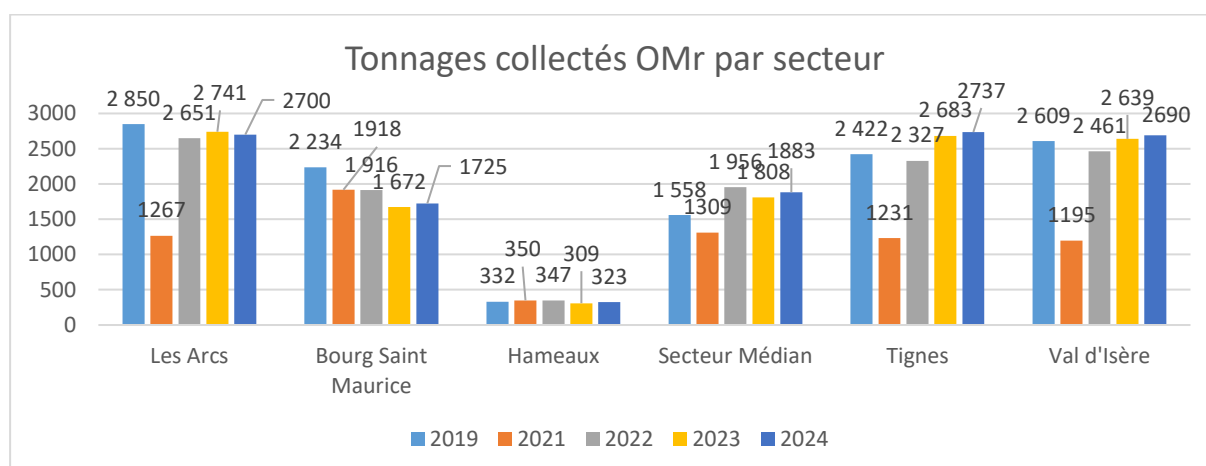
I. Les ordures ménagères résiduelles (OMr)

Une augmentation moyenne de 2% de la quantité d'ordures ménagères se perçoit en 2024 par rapport à 2023. Les productions d'ordures ménagères sont automatiquement impactées par la hausse de la fréquentation des stations de ski.

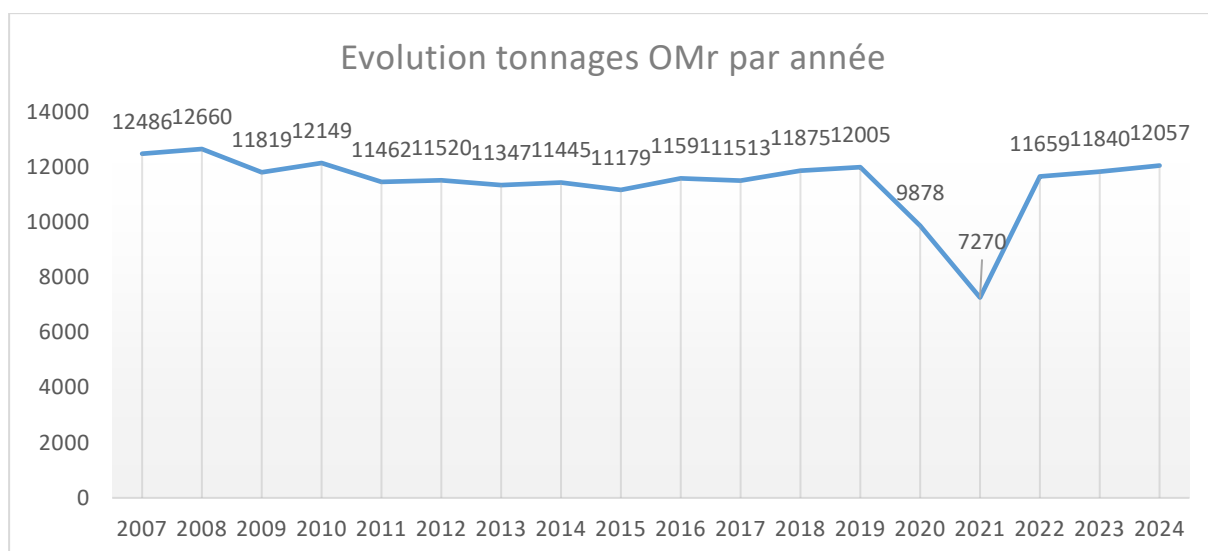
COMMUNES	TOTAL 2024 (tonnes)	Rappel 2023 (tonnes)	Evolution 2023/2024
Les Arcs	2 700	2741	-1 %
Bourg-Saint-Maurice	1 725	1672	+3 %
Hameaux adret et ubac (Les Chapelles / Les Chapieux)	323	309	+5 %
Secteur Médian (Montvalezan, Ste Foy, Villaroger et Séez)	1 883	1809	+4 %
Tignes	2 737	2675	+2 %
Val d'Isère	2 690	2634	+2 %
TOTAL	12 057	11 840	+2 %



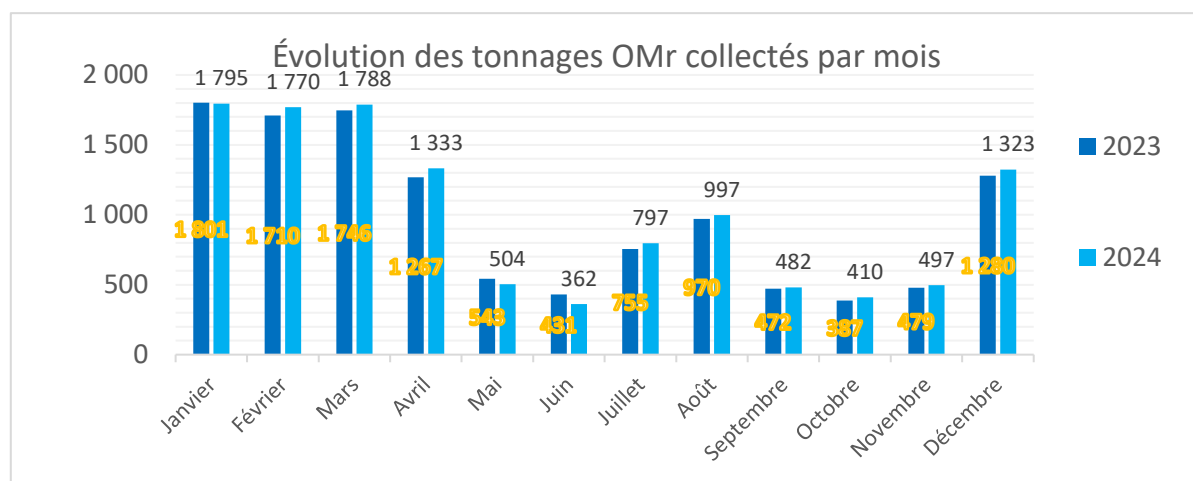
Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2023/2024



Graphique des tonnages collectés par secteur de collecte de 2019 à 2024



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2024



Graphique de l'évolution des tonnages par mois 2023 et 2024

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée varie fortement en raison du tourisme en hiver et en été. Afin de révéler ces données, il est possible de prendre en compte la population touristique exprimée en **kg/habitant DGF/an**. De même, la production en saison basse (mai, juin, septembre, octobre) est utilisée pour calculer un ratio en **kg/habitant permanent/an**.

Années/Ratios	Ratio OMR collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio OMR kg/hab. DGF/an*	Ratio OMR résidents kg/hab. INSEE/an*
2021	449	180	332
2022	724	287	358
2023	738	289	346
2024	752	294	339

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

*Le poids ramené à l'habitant permanent serait de **339 kg/hab/an** si l'on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, septembre-octobre-novembre). Le poids prenant en compte la population touristique serait de **294 kg/hab DGF/an**.

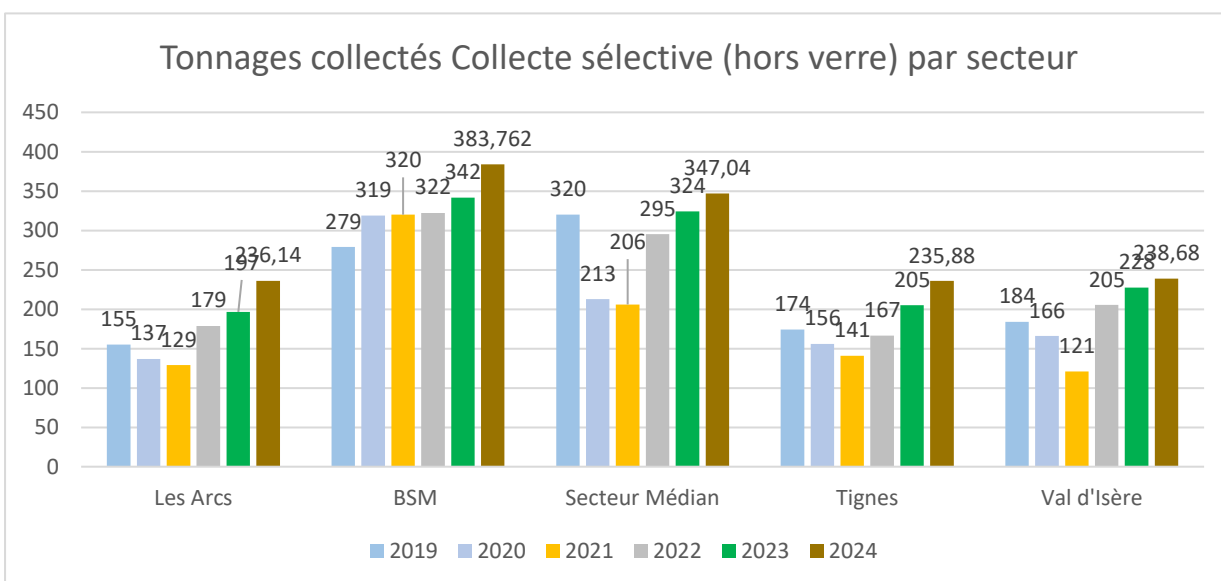
FOCUS ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Quels déchets sont retrouvés dans les conteneurs des ordures ménagères ? Un début de réponse est détaillé grâce à un premier bilan des caractérisations OMr de 2024 (*voir annexe 4*).

II. La collecte sélective (hors verre)

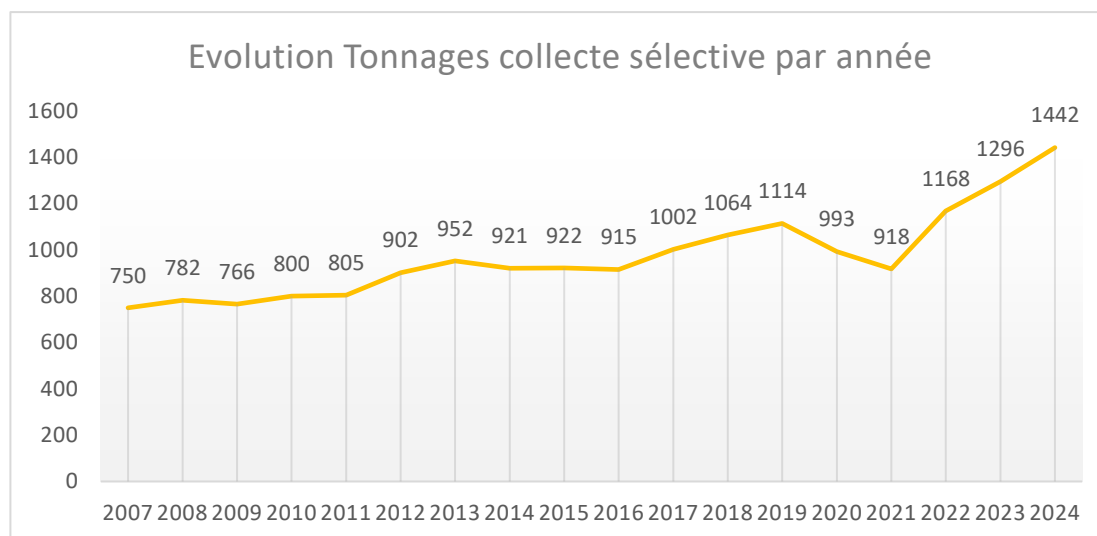
COMMUNES	2024	Rappel 2023	Évolution 2023/2024
Les Arcs	236,14	196,52	20%
Bourg-Saint-Maurice	290,54	249,40	16%
Hameaux	93,22	92,20	1%
Secteur Médian	347,04	324,24	7%
Tignes	235,88	205,10	15%
Val d'Isère	238,68	227,6	5%
TOTAL	1 441,50	1 295,06	11%

Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2023/2024

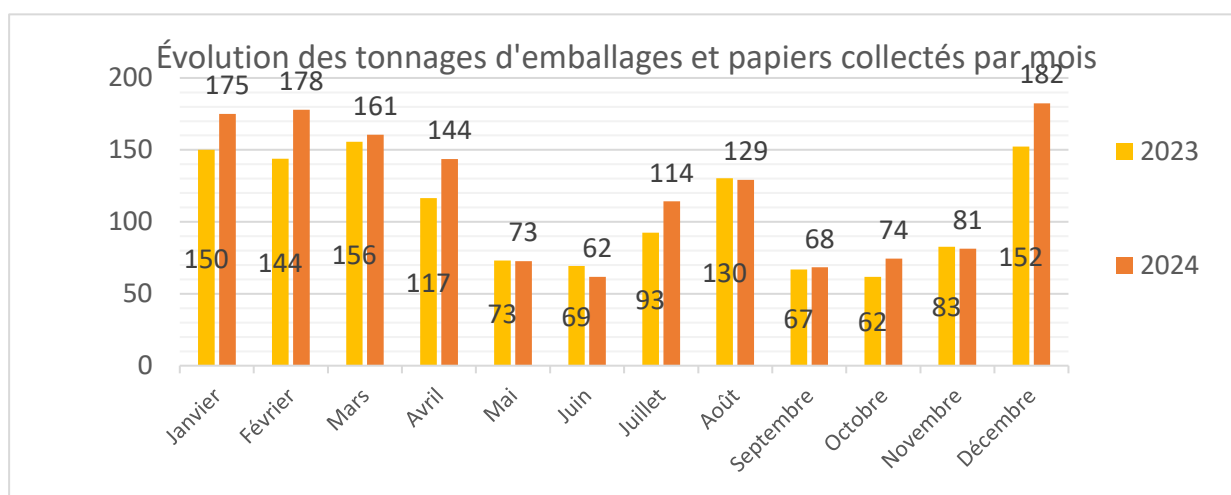


Graphique des tonnages collectés par secteur de collecte de 2019 à 2024

La collecte sélective augmente de 11% en 2024 notamment en raison de l'ouverture des consignes de tri à tous les emballages.



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2024



Graphique de l'évolution des tonnages par mois en 2023 et 2024

Années/Ratios	Ratio collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio kg/hab. DGF/an*	Ratio résidents kg/hab. INSEE/an*
2021	57	23	45
2022	73	29	45
2023	81	32	53
2024	90	35	54

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

*Le poids ramené à l'habitant permanent serait de **54 kg/hab/an** si l'on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, septembre-octobre-novembre). Avec une variation liée au tourisme de 1,7, **en saison hiver-été**, le poids prenant en compte la population touristique serait de **35 kg/hab DGF/an**.

III. Le verre

Tonnages collectés verre	TOTAL 2024	Rappel 2023	Evolution 2023/2024
BSM	385,86	401	-4%
Les Arcs	548,90	559	-2%
Les Chapelles	24,64	25	1%
Montvalezan La Rosière	248,42	274	-9%
Séez	114,02	118	-3%
Sainte-Foy-Tarentaise	105,08	119	-11%
Tignes	598,16	619	-3%
Val d'Isère	718,98	729	-1%
Villaroger	30,26	43	-30%
TOTAUX	2 774,32	2887	-4%

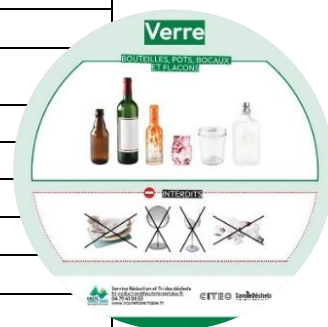
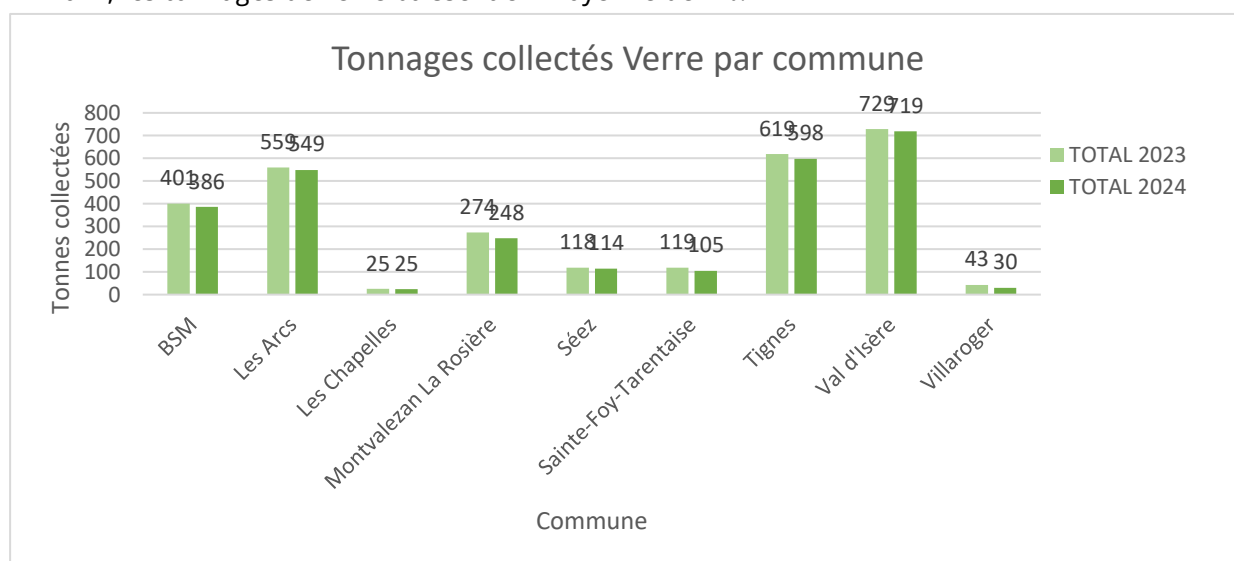
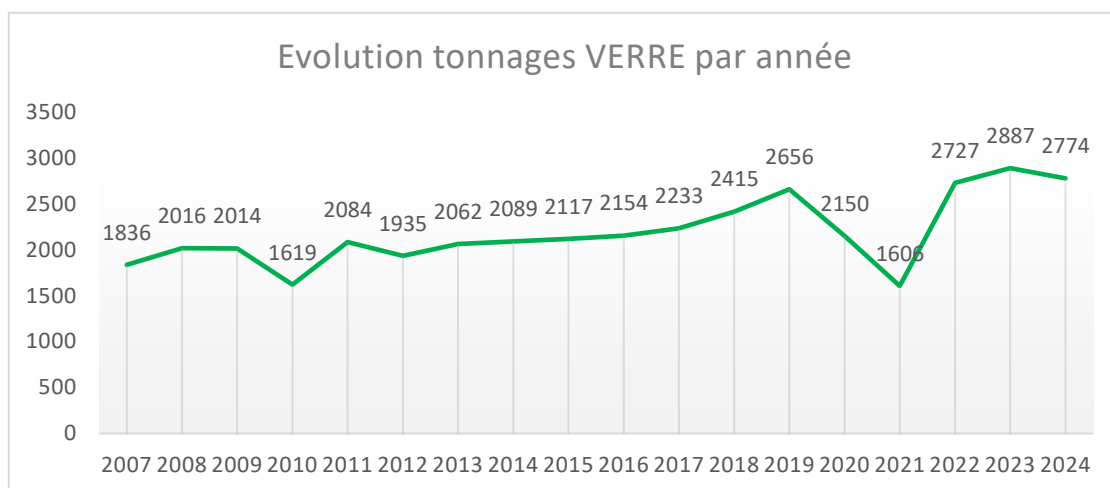


Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2023/2024

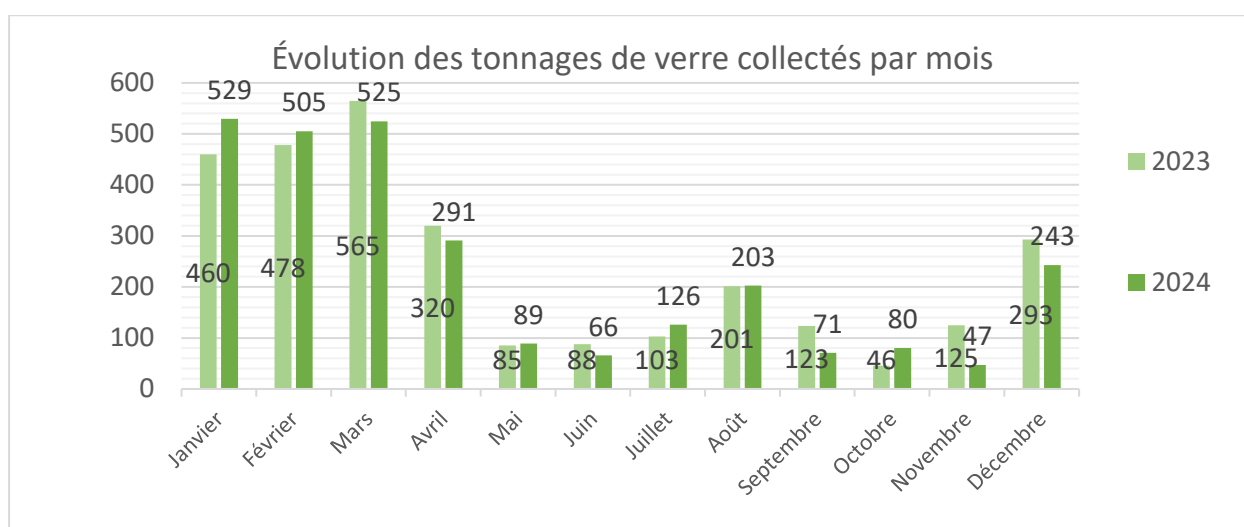
En 2024, les tonnages de verre baissent en moyenne de 4%.



Graphique des tonnages collectés par commune de 2023 à 2024



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2024



Graphique de l'évolution des tonnages par mois en 2023 et 2024

Années/Ratios	Ratio collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio kg/hab. DGF/an	Ratio résidents kg/hab. INSEE/an
2021	99	40	52
2022	169	67	66
2023	180	70	33
2024	173	68	43

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

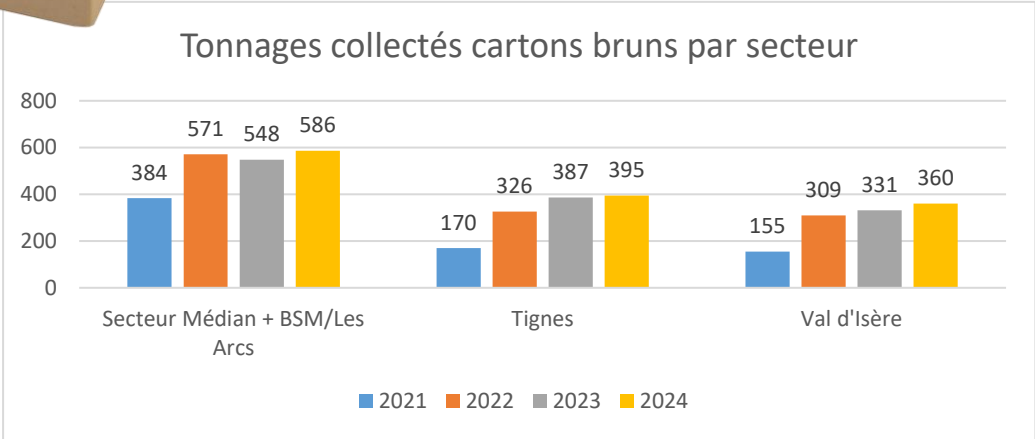
Le poids ramené à l'habitant permanent serait de **43 kg/hab/an** si l'on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, septembre-octobre-novembre). Avec une variation liée au tourisme de 4,1, **en saison hiver-été**, le poids prenant en compte la population touristique serait de **68 kg/hab DGF/an**.

IV. Les cartons bruns

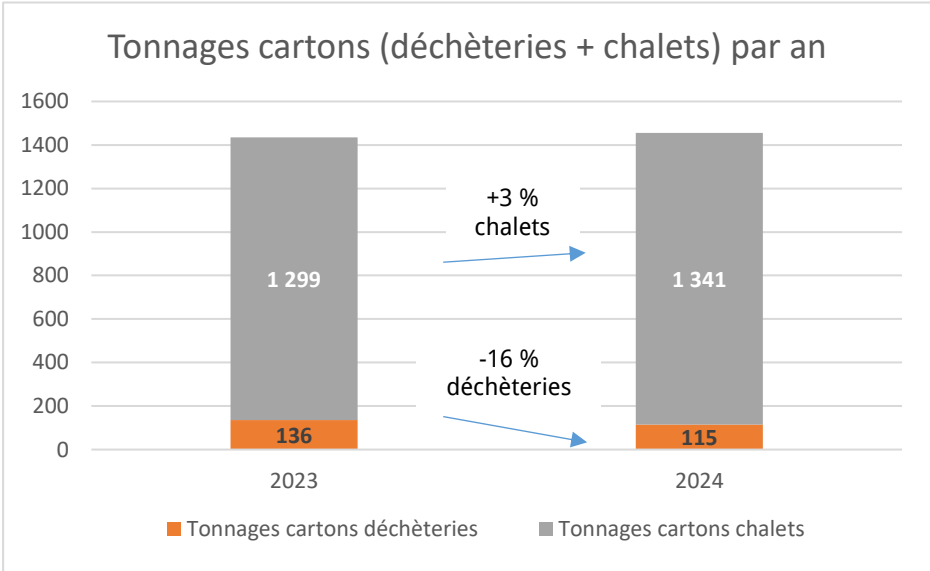


COMMUNES	2024	Rappel 2023	Évolution 2023/2024
Secteur Médian Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs	586	584	0%
Tignes	395	379	4%
Val d'Isère	360	336	7%
TOTAL	1341	1299	3%

Tableau des tonnages collectés par secteur de collecte, évolution de 2023 à 2024



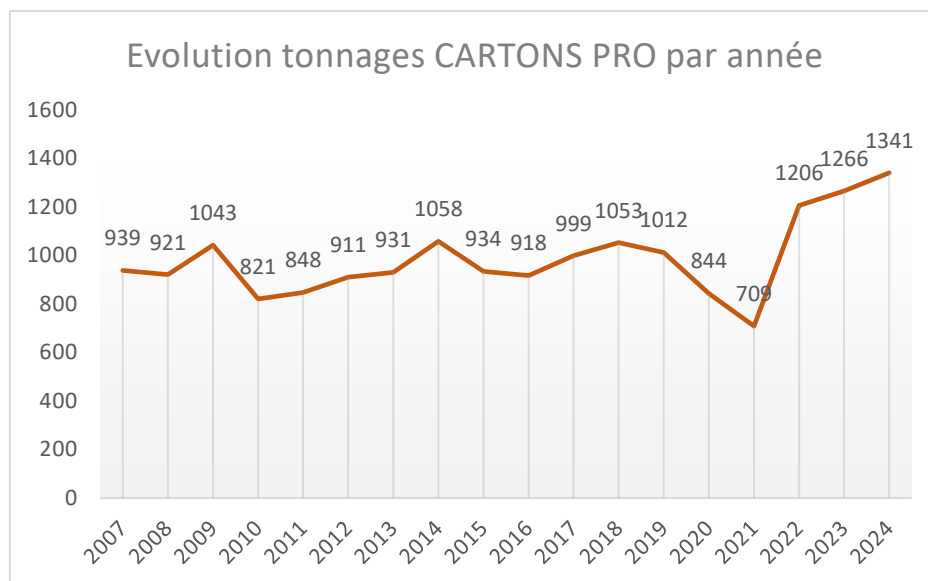
Graphique des tonnages collectés par secteur de collecte de 2021 à 2024



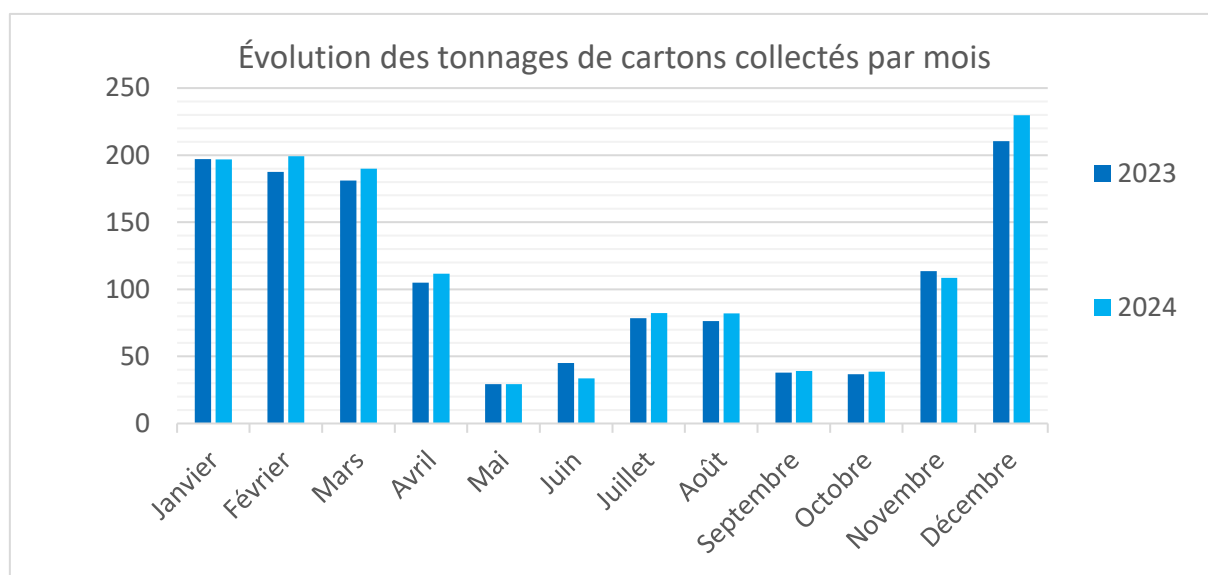
Graphique des tonnages cumulés des cartons collectés en déchèterie et en chalet en 2023 et 2024

Une hausse de 3% se constate au niveau de la collecte des cartons en chalets.

Pour faire un bilan complet, il faut étudier également les tonnages des cartons collectés en déchèterie où les tonnages ont baissé de -16%. Globalement, les tonnages de cartons sont à la hausse (+ 1 %) lorsque l'on cumule les collectes en déchèterie et dans les chalets cartons.



Graphique de l'évolution des tonnages de 2007 à 2024



Graphique de l'évolution des tonnages par mois de 2023 et 2024

Années/Ratios	Ratio collecté kg/hab. INSEE/an	Ratio kg/hab. DGF/an	Ratio résidents kg/hab. INSEE/an
2021	44	18	20
2022	75	30	25
2023	81	32	26
2024	84	33	26

Calcul de ratio par habitant permanent ou touristique

Ratios ramenés à la population INSEE (ne tiennent pas compte du tourisme).

Ratios ramenés à la population DGF (prise en compte d'une surpopulation touristique).

Ratios associés aux résidents permanents (méthode des variations saisonnières).

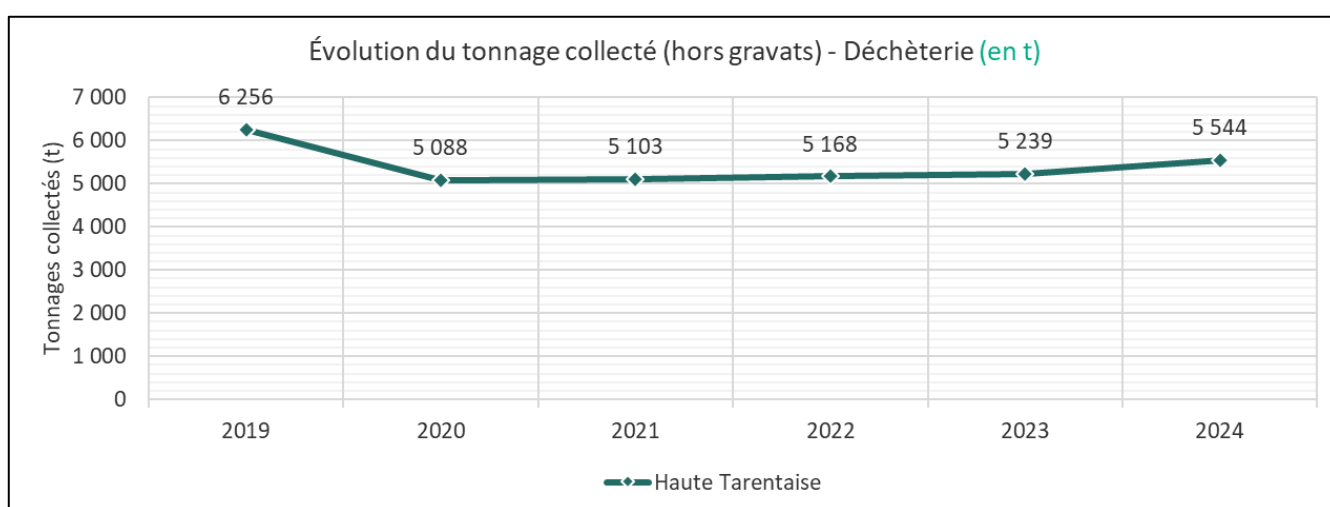
Le poids ramené à l'habitant permanent serait de **26 kg/hab/an** si l'on prend en compte seulement les saisons « basses » (mai-juin, septembre-octobre-novembre). Avec une variation liée au tourisme de 3,2, **en saison hiver-été**, le poids prenant en compte la population touristique, le poids serait de **33 kg/hab DGF/an**.

V. Les déchèteries

Les déchèteries de la CCHT accueillent les dépôts des particuliers et professionnels. Les déchets apportés sont triés par matière ou par type d'objets.

Les repreneurs apportent ensuite les déchets triés sur un site de regroupement afin de valoriser le plus de déchets. Si les dépôts ne sont pas réemployés, ils seront soit recyclés, soit valorisés en énergie, comme en cimenterie en tant que Combustible solides de récupération (CSR), ou enfouis.

Une hausse des tonnages (hors gravats) de 9% est calculée entre 2023 et 2024.



Graphique issu du fichier Matrice évolution 2024

FILIÈRES	2023	2024	Évolution 2023/2024
VEGÉTAUX	461,36	586,82	27%
CARTON	136,02	114,76	-16%
FERRAILLES	411,14	411,74	0%
METAUX	10,77	11,84	10%
BOIS (+bois dérivé+bois PMCB)	1 428	1 742	22%
MOBILIER	619	478,2	-23%
TEXTILE	12,51	15,11	21%
PNEUS	78	79,68	2%
ROUES (pneus jantés)	9,74	6,48	-33%
DEEE 78%	247,98	232,32	-6%
PLATRE	328	314,64	-4%
HUILE VÉGÉTALE	3,15	3,62	15%
LAINE DE VERRE (6 mois)	non connu	6,08	
LAINE DE ROCHE (6 mois)	non connu	2,14	
MENUISERIES VITREES (6 mois)	non connu	20,35	
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS 90%	38,62	48,17	25%
TOTAL VALORISATION MATIÈRE	3784,29	4074,33	8%
HUILE MINÉRALE	non connu	10,05	
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS 6%	2,5	3,12	25%
DEEE 13%	39,87	37,35	-6%
TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	42,37	50,52	19%
GRAVATS classe 3	1603,78	1812,97	13%
ENCOMBRANTS classe 2	1249,52	1324,68	6%
AMIANTE	1,92	2,38	24%
BATTERIES	12,14	11,48	-5%
PILES	1,77	3,545	100%
ÉCO DDS	23,54	26,89	14%
HORS ÉCO DDS	16	17,5	9%
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS 4%	1,98	2,47	25%
DEEE 9%	30,15	28,24	-6%
TOTAL AUTRE TRAITEMENT ou ENFOUISSEMENT	2940,8	3230,155	10%
TOTAL GLOBAL	6767,46	7355,005	9%

Tableau des tonnages de déchets de la CCHT collectés en déchèterie valorisés et enfouis

VI. Les « encombrants » ou nettoyage des points d'apport volontaire

La collecte des « encombrants » correspond en réalité à un service supplémentaire lié aux dépôts non conformes posés aux abords des conteneurs semi-enterrés, dans ou à côté des chalets cartons. La CCHT a souhaité connaître le poids de ce que les différents services collectaient.

Seuls les apports des services de collecte de Tignes et Val d'Isère ont été pesés à partir de mai 2023 au quai de transfert des Brévières. Aussi, une collecte a lieu 2 fois par semaine sur des points d'apport volontaire de Bourg-Saint-Maurice et Les Arcs mais n'est pas pesée par manque de pont bascule à proximité. Enfin, environ une fois par semaine, les services de la CCHT passent collecter les dépôts sauvages de points d'apport volontaire sur le secteur de Séz, Montvalezan, Sainte Foy, les Chapelles et Villaroger. Aucune pesée n'est possible sur cette collecte non plus.

ENCOMBRANTS collecte PAV	Tignes (régie)	Val d'Isère (régie)	TOTAL 2024 (Tonnes)
Janvier	23,5	15,09	38,59
Février	22,88	16,65	39,53
Mars	24,1	13,22	37,32
Avril	30,98	32,34	63,32
Mai	17,66	15,36	33,02
Juin	8,14	10,66	18,8
Juillet	9	11,16	20,16
Août	5,828	10,84	16,668
Septembre	9,98	5,96	15,94
Octobre	16,46	11,82	28,28
Novembre	23,96	23,16	47,12
Décembre	21,22	22,34	43,56
TOTAL	213,708	188,6	402,308

Tableau des tonnages d'encombrants collectés via les services de Tignes et Val d'Isère en 2024

Les dépôts des encombrants aux abords des points d'apport volontaire ont représenté environ 402 tonnes sur le secteur de Tignes et Val d'Isère.

Ces déchets sont tous triés par les services de collecte à la déchèterie de Tignes, des Arcs ou de Bourg-Saint-Maurice.

VII. Les textiles

Les textiles sont collectés en apport volontaire sans frais pour la collectivité par l'éco-organisme ReFashion. 3 conteneurs sont à la déchèterie et sont comptés dans le tableau « VI. Déchèteries ».

Les autres conteneurs sont répartis dans les communes dans des lieux de forte fréquentation.

Le tonnage 2024 a augmenté de 14 % par rapport à 2023.

Lieux des conteneurs	TOTAL 2024 kg	RAPPEL 2023 kg	% évolution 2023-2024
Déchèterie Bourg Saint Maurice 2 conteneurs	11400	10505	9%
Déchèterie Tignes	3710	1995	86%
Bourg st Maurice - La Poste	7025	6465	9%
Seez – Foyer rural	6915	6215	11%
Montvalezan	2685	3295	-19%
Villaroger – chef-lieu	1440	1465	-2%
Villaroger – croisement	700	1100	-36%
Tignes 1800 passerelle piétonne	2075	2125	-2%
Val d'isère - gare routière	4155	3990	4%
Les Chapelles	2065	1805	14%
Tignes	4555	3750	21%
Ste Foy Tarentaise – La Poste	1845	2175	-15%
Secours catholique BSM	7295	4145	76%
TOTAL	55865	49030	14%

Tableau des tonnages de textiles 2024 et évolution par rapport à 2023



Graphique des tonnages de textiles collectés sur la CCHT 2023 et 2024

VIII. Les biodéchets : test 2024

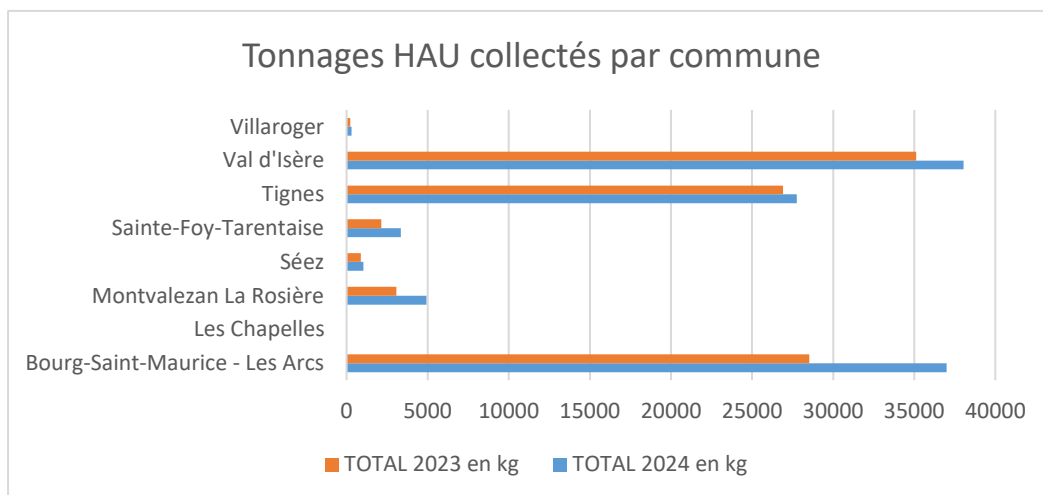
La collecte en bac pour 18 professionnels de la restauration a été faite sur une courte période. En tout, 7 tonnes de biodéchets ont été collectées de mi-janvier 2024 à juin 2024.

IX. Les huiles alimentaires usagées des professionnels

Les huiles alimentaires usagées (HAU) sont collectées en porte-à-porte par un prestataire à l'aide de seau de 30 litres. Les huiles alimentaires usagées des professionnels sont interdites en déchèterie. Dans le tableau « VI. Déchèteries » sont comptés les huiles alimentaires usagées apportées par les particuliers. Le tonnage 2024 a augmenté de 16 % par rapport à 2023.

Tonnages collectés HAU	TOTAL 2024 en kg	TOTAL 2023 en kg	% évolution 2023-2024
Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs	36 999	28 523	30%
Les Chapelles	0	0	0%
Montvalezan La Rosière	4 920	3 063	61%
Séez	1 032	870	19%
Sainte-Foy-Tarentaise	3 336	2 136	56%
Tignes	27 757	26 917	3%
Val d'Isère	38 038	35 112	8%
Villaroger	312	233	34%
TOTAL	112 394	96 854	16%

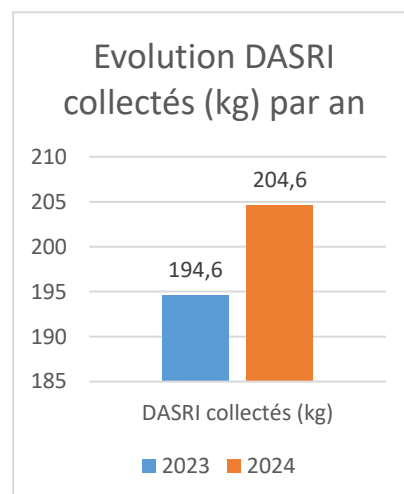
Tableau des tonnages d'huiles alimentaires professionnelles collectées 2024 et évolution par rapport à 2023



Graphique des tonnages d'huiles alimentaires professionnelles collectées sur la CCHT en 2023 et 2024

X. Les DASRI

La collecte itinérante de Tri-Vallées a permis à des personnes en automédication de profiter d'un service de proximité. Les quantités ont augmenté en 2024 de 5 % par rapport à 2023 pour une quantité totale de 204.6 kg.



CHAPITRE 5 / LE TRANSFERT et le TRANSPORT DES DECHETS : ORGANISATION

I. Les quais de transfert

Deux quais de transfert sont utilisés par la CCHT :

- Le Quai de Valezan – sur le territoire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) = gestion de 14 215 tonnes tous flux et collectivités confondus
- Le Quai des Brévières – Tignes (CCHT) = gestion de 6 658 tonnes tous flux confondus

Le Quai des Brévières (CCHT)



Camion semi-remorque au quai de transfert des Brévières

Le transfert et le transport des déchets OMr, recyclables et cartons collectés sur les communes de Val d'Isère et Tignes sont acheminés vers la station de transfert des Brévières, opérationnelle depuis décembre 2016. L'ensemble des flux sont réceptionnés dans des bennes à fond mouvant alternatif et transporté vers les exutoires. En octobre 2023, des pelles compactrices sont installées pour tasser les semi-remorques « emballages et cartons » augmentant ainsi la densité des camions.

Quai de Valezan (COVA)

Concernant l'ensemble des flux collectés en régie sur le secteur médian (Séaz, Montvalezan, Sainte-Foy Tarentaise et Villaroger) et afin de pallier l'arrêt du l'UIOM de Valezan le 28 décembre 2015, il a été nécessaire de mettre en place dans l'urgence une activité de transfert afin que l'ensemble des déchets puisse être expédié vers leurs exutoires respectifs et ainsi maintenir la continuité du service public.

Pour ce faire, Savoie-Déchets a mis à la disposition de la COVA le site de l'UIOM de Valezan.

Afin de bénéficier de ce dispositif, une convention avec la COVA a été établie permettant la mutualisation des coûts.

Pour réceptionner les déchets et gérer le stockage et les expéditions, un prestataire a été mis en place.

Concernant les frais de fonctionnement, la COVA refacture la part de la CCHT au prorata des tonnages livrés.

En 2021, le quai de transfert mutualisé avec la COVA a été modernisé afin de rendre l'accès plus facile et sécurisé et d'optimiser les chargements.

En octobre 2023, des pelles compactrices sont installées pour tasser les semi-remorques « emballages et cartons » augmentant ainsi la densité des camions.

II. Les exutoires des camions du quai

Camions multimatériaux

Depuis 2022, le centre de tri de Gilly sur Isère (Savoie Déchets) a arrêté de recevoir des chargements de multimatériaux et l'intégralité de ce flux est transportée jusqu'au centre de tri de Chambéry (Savoie Déchets). Depuis octobre 2022, le centre de tri de Chambéry est en mesure de trier les extensions de consignes de tri.

Camions cartons ondulés (professionnels)

L'ensemble des cartons issus des chalets cartons et des bennes de déchèterie sont dirigés vers le centre de tri de Gilly-sur-Isère où ils sont mis en balle puis envoyés vers les recycleurs.

Camions ordures ménagères résiduelles

L'UVETD de Chambéry n'a pas la capacité de recevoir l'ensemble des OMr collectées en Tarentaise, en particulier en haute saison touristique. Lorsque le site arrive à saturation, Savoie Déchets demande que le surplus soit transporté vers d'autres exutoires. Il est régulier que des tonnages soient incinérés à Bourgoin Jallieu, Chamonix, Athanor. Par convention, le transport au-delà de Chambéry est à la charge de Savoie Déchets.

III. Les indicateurs techniques

Le marché de gestion du quai des Brévières a été attribué à la Société Trialp et le marché du transport à Nantet Locabennes.

La gestion du quai nécessite 1,62 ETP par an pour contrôler l'accès au quai, indiquer le vidage des camions dans les trémies, demander les évacuations des semis et entretenir le site.

Quelques chiffres...

Le quai de transfert des Brévières en 2024, ce sont :

- 211 semi-remorques d'OMr déplacées (+14% par rapport à 2023),
- 75% des tonnages annuels des OMr transférées entre décembre et avril.

Quais de transfert 2024	OMr	Emballages et Papiers	Cartons	TOTAL
Quai de Valezan (déchets de Bourg-Saint-Maurice, Les Arcs, Les Chapelles, Séez, Montvalezan-La Rosière, Sainte Foy Tarentaise et Villaroger)	6 630 t	967 t	586 t	8 183 t
Quai de Tignes (déchets de Tignes et Val d'Isère)	5 428 t	475 t	755 t	6 658 t
TOTAL	12 058 t	1 442 t	1 341 t	14 841 t

Poids entrants aux quais de transfert de Valezan et des Brévières

CHAPITRE 6 / LE TRAITEMENT DES DECHETS

I. Exutoires selon le déchet

Jusqu'au 21 décembre 2015, les OMr produites sur le territoire de la CCHT étaient incinérées sans valorisation énergétique aux UIOM de Valezan et des Brévières.

Depuis la fermeture des deux sites, le traitement des OMr est confié au syndicat de traitement Savoie-Déchets.

Le Syndicat n'ayant pas la capacité de traiter l'ensemble des flux d'OMr, en saison hivernale, sur son site de Chambéry. Une partie est alors déportée hors du département vers d'autres exutoires.

En effet, l'UVETD de Chambéry dispose d'une capacité de traitement 115 000 tonnes, capacité inférieure à la production de ses adhérents, en saison hivernale, ce qui explique ces exportations.

Unités de traitement / Type de déchets collectés	OMr	Emballages et Papiers	Verre	Cartons	Déchets des déchèteries
Unité de valorisation énergétique de Chambéry/Bourgoin-Jallieu/Chavanod/Passy/Marignier/Bellegarde	✓				
Centres de tri de Chambéry/Grenoble puis centres de recyclage en Europe		✓			
Plateforme de regroupement de Chamousset puis centre de recyclage en Italie			✓		
Centre de tri de Gilly-sur-Isère (Savoie Déchets) puis centres de recyclage en Europe				✓	
Unités de recyclage, valorisation ou stockage en France					✓

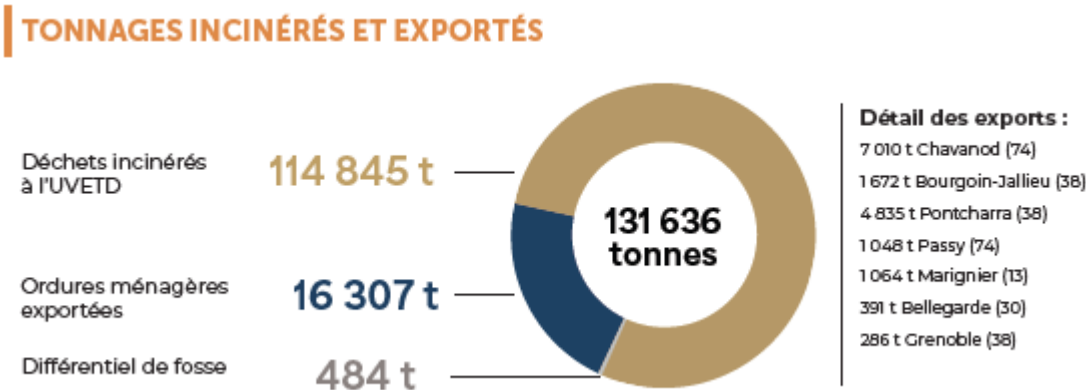
Tableau récapitulatif des exutoires selon le type de déchet

II. Bilan des unités de traitement

1. UVETD de Chambéry

Les **ordures ménagères résiduelles** de la CCHT sont incinérées dans plusieurs unités de traitement à valorisation énergétique réparties par Savoie Déchets.

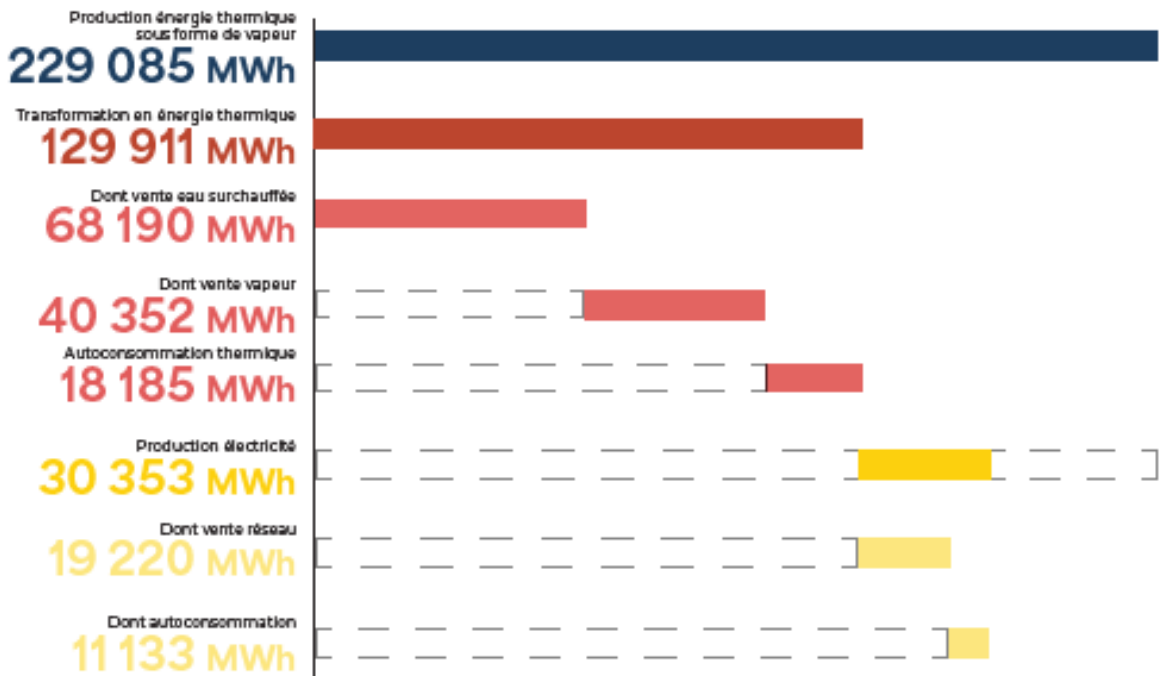
On peut extraire du rapport annuel du syndicat de traitement Savoie Déchets, les chiffres-clés des unités de valorisation énergétique réceptionnaires des OMr de ses collectivités adhérents et partenaires en 2024 :



Tonnages incinérés à Chambéry et exportés par Savoie Déchets
(rapport annuel 2024 Savoie Déchets)

En incinérant, Savoie Déchets valorise la chaleur dégagée dans le réseau de chauffage urbain chambérien. La vapeur produite est transformée en électricité puis revendue.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Valorisation énergétique de l'UVETD de Chambéry (rapport annuel 2024 Savoie Déchets)

Issus de l'incinération, les sous-produits (mâchefers, métaux ferreux et non ferreux, REFIOM – résidus de fumées captés dans les filtres) représentent 24 000 tonnes pour l'UVETD de Chambéry.

2. Centres de tri des recyclables

Avant le recyclage, les **emballages et papiers** sont triés au centre de tri selon les matières avec lesquelles ils sont fabriqués. Le tri est mécanique et manuel. Voici les résultats que l'on peut faire ressortir :

CCHT – données du centre de tri Savoie Déchets	2022	2023	2024
Ratio collecte sélective kg/hab (DGF)	28.3 kg/hab	32 kg/hab.	35 kg/hab
Taux de refus entrant % (à la suite des caractérisations)	29.2 %	23.83 %	26.89 %

Tableau du ratio de collecte sélective kg/hab et du taux de refus correspondant

BILAN : 73% des arrivées de la CCHT en centre de tri sont bien triés.

FOCUS : TAUX DE REFUS ET CARACTERISATIONS

Le taux de refus entrant est déterminé grâce aux caractérisations des collectes. Ces opérations, réalisées en moyenne 18 fois par collectivité et par an, consistent à prélever un échantillon de 35 kg d'emballages en vrac, puis à en trier finement le contenu, afin de définir le ratio de chaque flux (papier, cartonnettes, acier, aluminium, différentes résines plastiques, etc.) et également celui des erreurs, appelé « refus de tri ». Les chiffres obtenus servent ensuite à répartir les tonnages sortants, ce qui permet à chaque collectivité de revendre les matières au plus proche de ce qui a été collecté. Il est à noter que ces caractérisations reflètent globalement la qualité des tonnages entrants, mais qu'il y a néanmoins des écarts dus au process : le débit est plus de 150 fois plus élevé que lors d'une caractérisation entièrement manuelle.



Seringues



Batteries



**Carcasses
d'animaux**



Munitions



**Bouteilles
de gaz**



**Produits
pyrotechniques**

« Refus de tri » : déchets retrouvés dans les emballages et papiers

Les « refus de tri » sont les déchets déposés par erreur ou incivisme dans les bacs réservés aux emballages et papiers. Ces erreurs compliquent le traitement, perturbent le fonctionnement des équipements et peuvent mettre en danger les agent·es de tri. En 2024, ils représentent 22 % des tonnages entrants au centre de tri— un chiffre alarmant qui souligne l'importance de renforcer la sensibilisation des habitant·es aux bons gestes de tri.

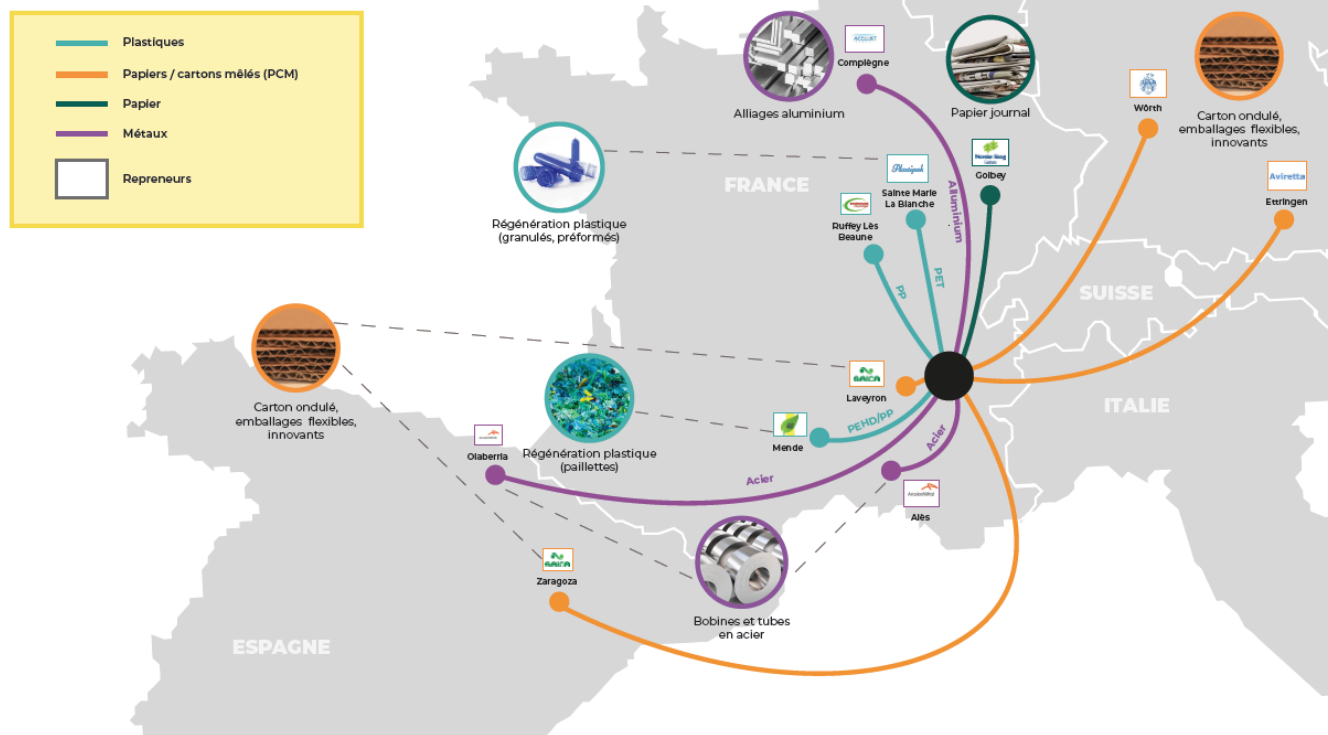
En sortie des centres de tri, les matériaux triés sont envoyés vers les centres de traitement.

Matières	Repreneur de la matière	TOTAUX 2024 (en tonnes)	TOTAUX 2023 (en tonnes)	Evolution 2024 par rapport à 2023
Acier	Arcelor Mittal	42,49	55,82	-24%
Aluminium	Affimet	6,73	4,4	53%
Briques alimentaires	Revipac	37,469	7,41	406%
Cartonnettes	European Products recycling	376,339	384,98	-2%
Papiers autres	European Products recycling	119,044	143,02	-17%
Journaux, revues, magazines	Norske	178,24	104,1	71%
Films plastiques	CITEO	6,806	19,65	-65%
Plastiques clairs	Valorplast	11,929	26,39	-55%
Monoflux plastique	CITEO	115,22	134,64	-14%
TOTAUX		894,267	880,41	2%

Tableau des emballages de la CCHT expédiés par le centre de tri vers les recycleurs

En 2024, les expéditions de matière par le centre de tri ont augmenté de 2 % par rapport à 2023.

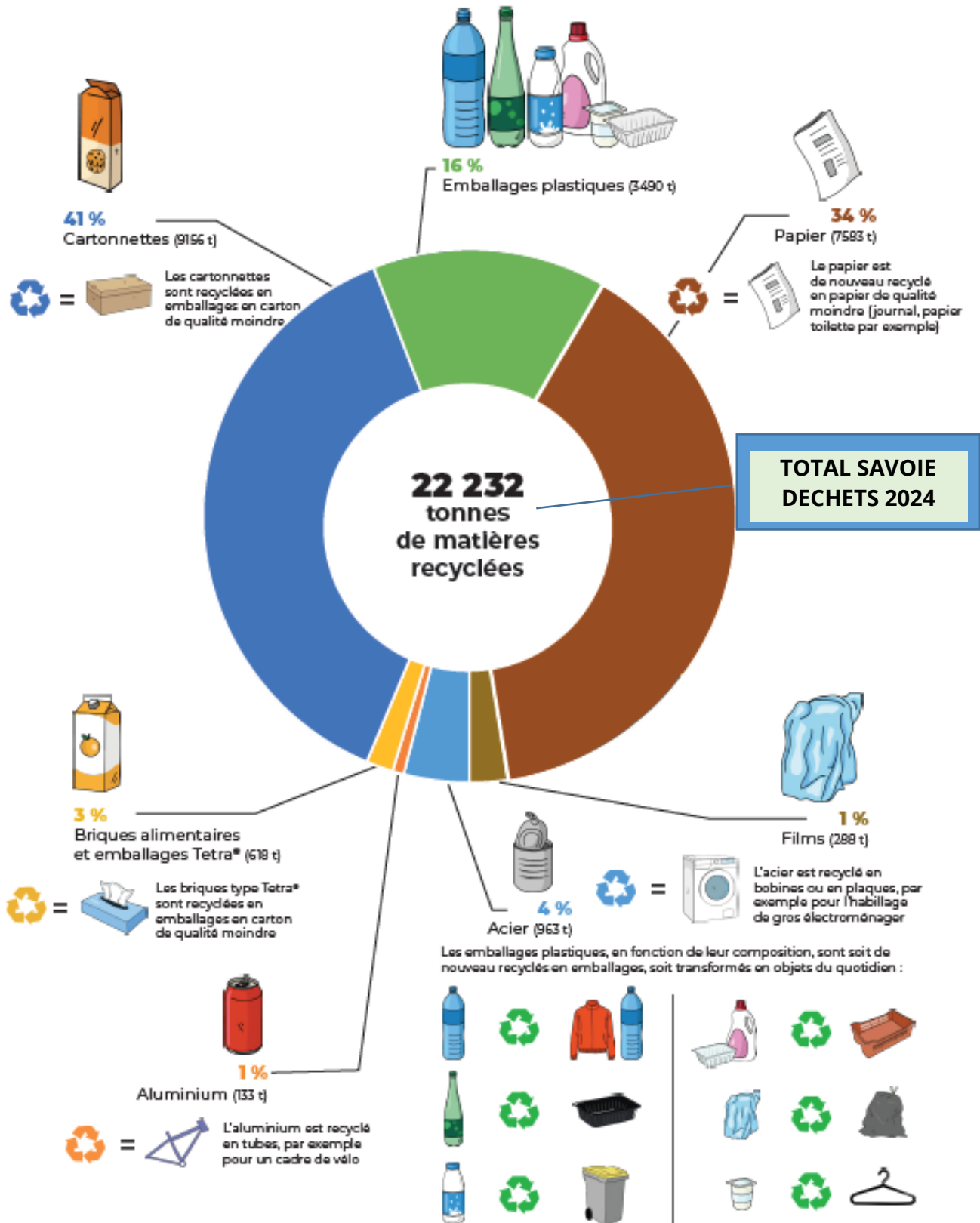
DESTINATIONS DES MATIÈRES TRIÉES



Cartes des lieux de recyclage des emballages, papiers et cartons ondulés (rapport annuel 2024 Savoie Déchets)

QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Les tonnages triés et conditionnés au centre de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage. Une fois recyclées, ces matières deviennent de nouveaux objets :



3. Traitement du verre



Le verre collecté en Haute Tarentaise est regroupé sur le site de Mineris à Chamousset (73). Il est ensuite transporté par semi-remorque vers plusieurs usines de recyclage situées à :

- Veauché – Sibelco Saint-Romain-le-Puy (42)
- Béziers – Maltha Béziers (34)
- Labegude – Maltha Lavilledieu (07).

4. Unités de traitement des déchets issus des déchèteries de la CCHT

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise confie le traitement des déchets issus des bennes bois, plâtre, ferrailles, cartons, mobilier, encombrants, déchets verts et gravats, à la société Nantet Locabennes (73).

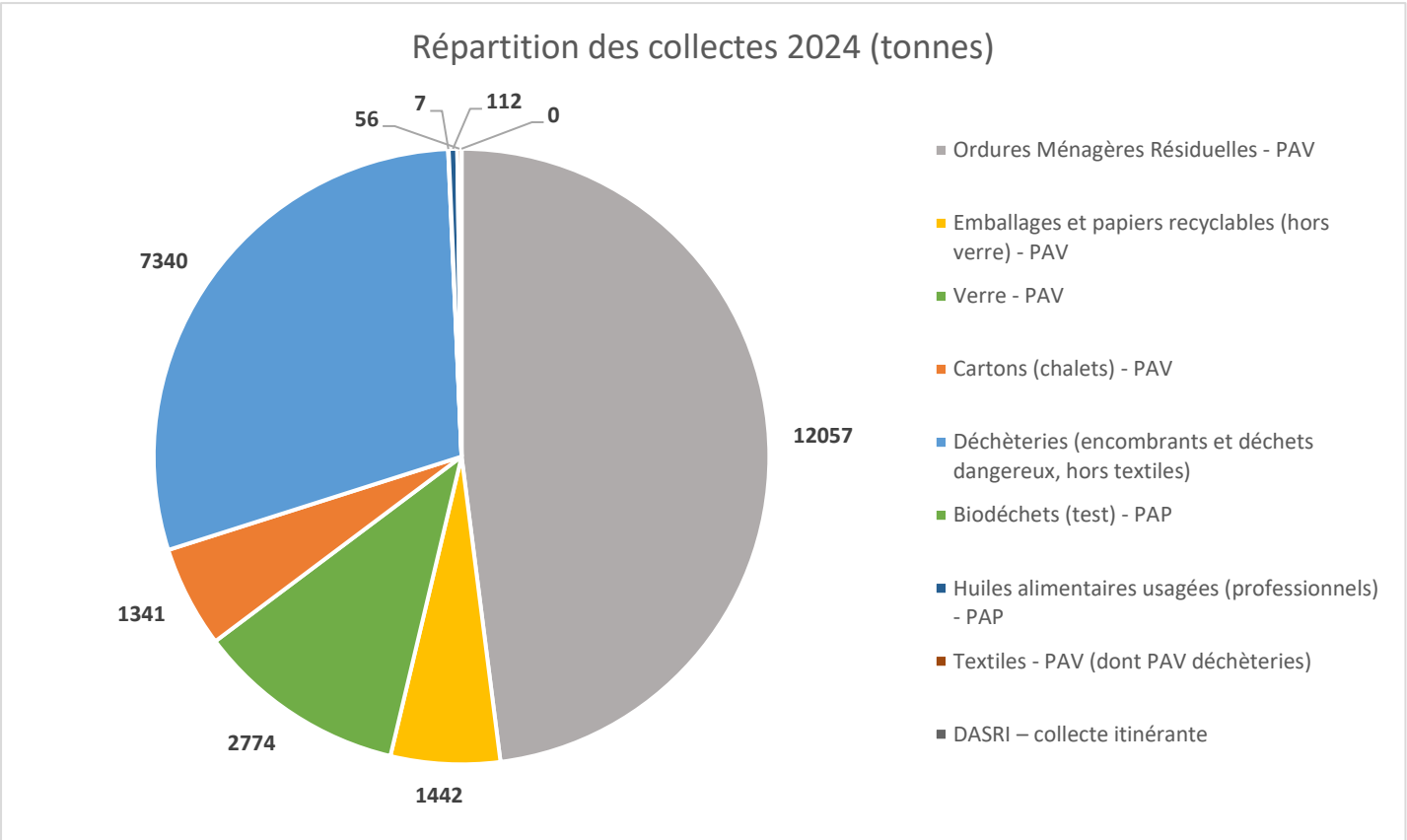
Les différents modes de traitement permettent un recyclage optimal des matières (cf. annexe 3 – synopsis des filières de traitement des bennes de déchèteries).

III. Mesures de prévention ou d'atténuation des effets de la gestion des déchets sur la santé de l'homme et à l'environnement

Au quai de transfert des Brévières et de Valezan, la mise en place de compacteurs au niveau des semi-remorques permettant de tasser les emballages et les cartons dans les camions, a permis de diminuer le nombre de semi-remorques sur les routes de 15%.

Transport	Nombre de camions 2023	Nombre de camions 2024	% évolution
Quai des Brévières emballages	55 (439t)	51 (479t)	- 7%
Quai des Brévières cartons	114 (678t)	88 (664t)	- 23%

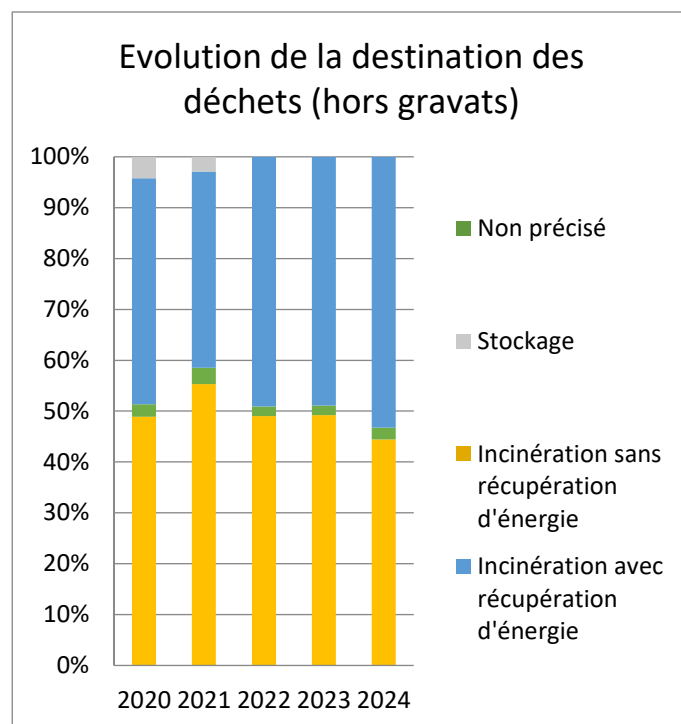
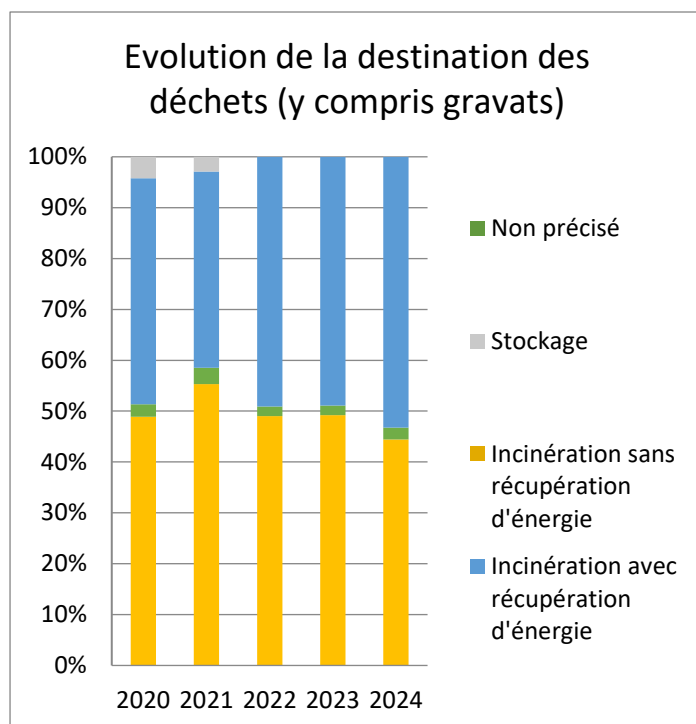
VI. La fiche synthèse par flux de déchets



Graphique de répartition des différents flux

Flux de déchets	Tonnages 2024
Ordures Ménagères Résiduelles - PAV	12 057
Emballages et papiers recyclables (hors verre) - PAV	1 442
Verre - PAV	2 774
Cartons (chalets) - PAV	1 341
Déchèteries (encombrants et déchets dangereux, hors textiles)	7 340
Biodéchets (test) - PAP	7
Huiles alimentaires usagées (professionnels) - PAP	112
Textiles - PAV (dont PAV déchèteries)	56
DASRI – collecte itinérante	0
TOTAL collectes	25 129

La moitié des déchets (en poids) est collectée dans les conteneurs des ordures ménagères résiduelles (conteneurs à couvercle gris).



- **Taux global de valorisation matière** (en poids) 2024 : 41.83 % hors gravats / 46.77 % avec gravats
- **Taux global de valorisation énergétique** (en poids) 2024 : 58.16 % hors gravats / 53.22 % avec gravats

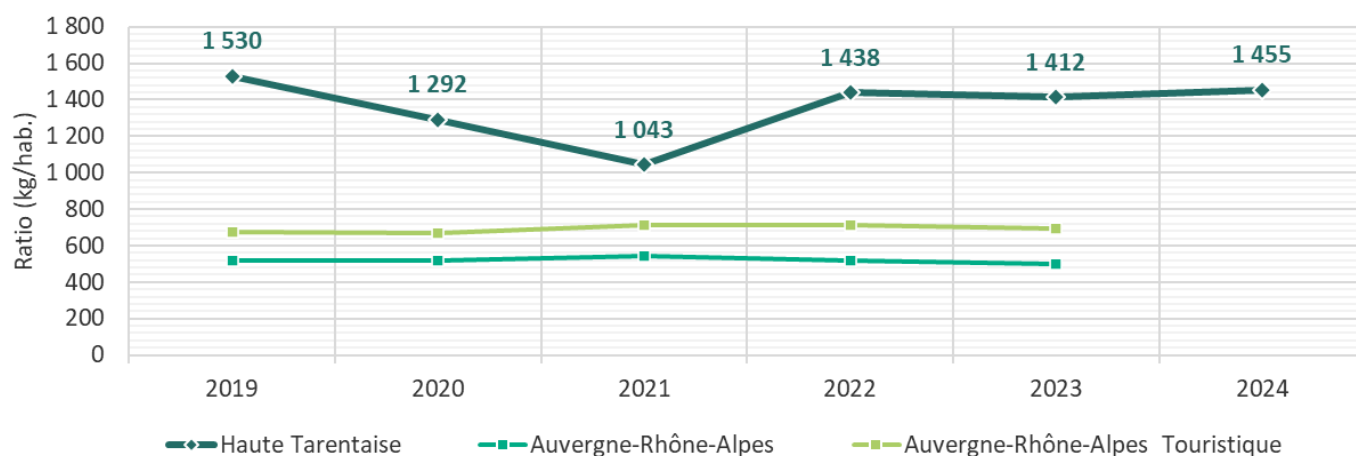
	Ratio 2010	Ratio 2024	Evolution par rapport à 2010 sur une base 100
DMA*	1 265 kg/hab/an	1 477 kg/hab/an	117
OMA	933 kg/hab/an	1130 kg/hab/an	121
OMR	714 kg/hab/an	774 kg/hab/an	108

Tableau d'indices de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

Orientation des DMA*...	2010	2024	Objectifs loi AGEC
...Vers la valorisation matière et organique	32.88 %	41.83 %	65 % en 2025
...Vers l'incinération avec récupération d'énergie	0 %	58.16 % (99.9% des résiduels sont incinérés avec valorisation énergétique)	Atteindre 70% de valorisation énergétique des déchets résiduels en 2025
...Vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage	66.80 %	0.01 %	Diviser par deux les tonnages incinérés sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025 Maximum 10% de DMA enfouis en 2035

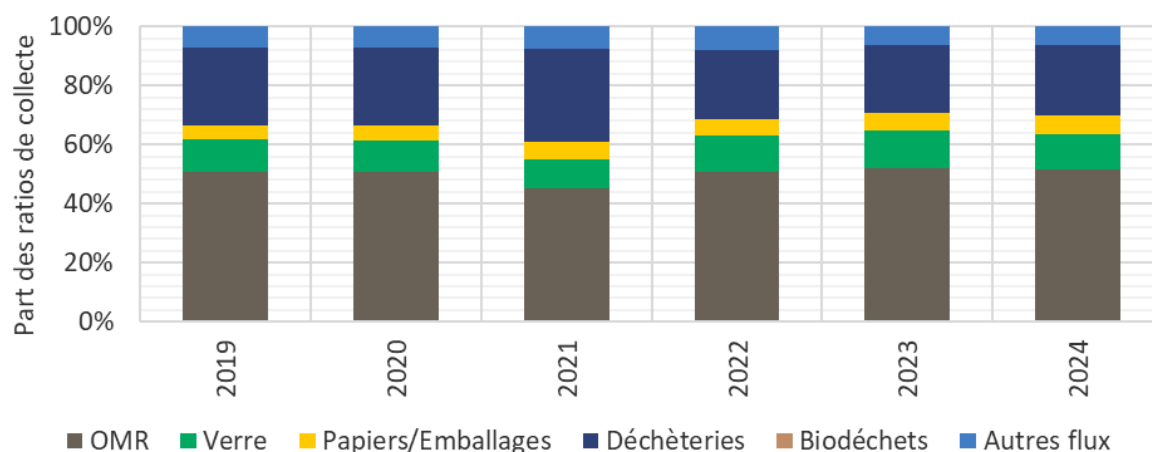
*Hors déblais et gravats

Évolution du ratio de collecte (hors gravats) - Tous flux (en kg/hab.)



Evolution du ratio de collecte tous flux confondus (kg/hab/an) - Graphique issu de la matrice évolution 2024

Évolution de la répartition des ratios de collecte (hors gravats) par flux (en %)



Evolution du ratio de collecte tous flux confondus (%) - Graphique issu de la matrice évolution 2024

CHAPITRE 7 / AUDIT DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)



Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est un programme de référence dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champs d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets...

La réunion de lancement du COT en Tarentaise s'est déroulée le 9 mai 2023 à Aime. La CCHT a répondu à un diagnostic concernant les actions menées en interne sur les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire de l'ADEME entre 2023 et 2024 amenant à **l'élaboration d'un plan d'actions sur 3 ans** fin 2024. Le plan d'actions se base sur les projets en cours notamment pour la gestion des déchets (PLPDMA, règlement de collecte, sensibilisation). Les axes d'amélioration sont sur la baisse de la quantité de déchets non valorisés grâce la valorisation des biodéchets et l'économie circulaire par la synergie entre les entreprises pour la gestion mutualisée de leurs déchets mais également par l'économie de fonctionnalité (vendre l'usage d'un produit plutôt qu'un produit).

Les résultats de l'audit (en %) et objectifs ont été rendus en décembre 2024. Ils tiennent compte de l'ensemble des actions réalisées sur tous les thèmes liés à la transition écologique pour la CCHT. Ces thèmes sont soit traités à l'échelle intercommunale, soit à l'échelle de l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise (APTV).

	Climat Air Energie			Economie Circulaire		
	Score audit 1 %	Objectif de progression en points	Objectif score audit 2027 %	Score audit 1 %	Objectif de progression en points	Objectif score audit 2027 %
CCHT	15.1	12	27.1	14.1	12	26.1

Tableau des scores d'audit du COT 2023-2024

PARTIE 2 / LES INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise utilise la méthode d'analyse ComptaCoût proposée par l'ADEME afin d'évaluer les coûts du service public par type de déchet.

Cette méthode a l'avantage de pouvoir être identique entre de nombreuses collectivités et a l'inconvénient de baser ses calculs de ratios par habitant avec la population permanente et non la population DGF (incluant la part touristique).

Tout d'abord, un tableau extrait de la comptabilité de la CCHT est édité et fait état des dépenses et recettes sur le service Déchets en 2024. Un détail des dépenses est possible par prestation de marchés publics.

Ensuite, une synthèse de Compta-Coût 2024 proposée par le bureau d'études Inddigo analyse les coûts sous différents angles (coût aidé, coût par flux...).

Enfin, une synthèse par flux est proposée afin de visualiser la répartition des coûts selon les déchets.

CHAPITRE 1 / BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

I. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service extrait du compte administratif 2024

SERVICE DECHETS	Compte Administratif 2024	
	Dépenses	Recettes
Administration Déchets Ménagers et Assimilés	413 310,87 €	
Déchetteries (fonctionnement)	1 513 494,49 €	113 203,54 €
Collecte	4 028 669,69 €	129 011,93 €
Transport et traitement	3 275 473,92 €	924 481,49 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)		10 287 182,00 €
Conteneurisation	247 812,00 €	
Camion de collecte	66 600,00 €	
Déchetteries (investissements)	47 857,90 €	
Politique de réduction des déchets	18 236,73 €	
Remboursement de l'emprunt pour le quai de Valezan	0,00 €	
Remboursement de l'emprunt pour le Quai des Brévières	125 000,00 €	
Travaux Quai de Valezan réalisés	0,00 €	
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés	9 736 455,60 €	11 453 878,96 €

Le service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) complétée par la revente des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que les soutiens versés par divers organismes.

II. Le Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (décembre 2023 à novembre 2024)

Les prestataires choisis par marché public pour la gestion des déchets sont inscrits dans le tableau ci-dessous avec le détail du montant annuel des prestations.

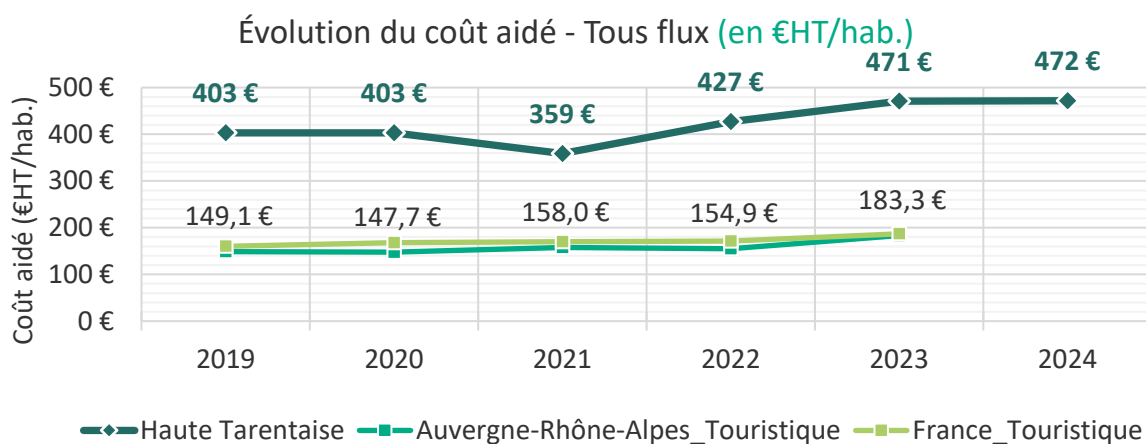
Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Trialp	Trialp	Gestion quai de transfert des Brévières	Marché public 5 ans	31 mars 2025	129
Trialp	Trialp	Haut de quai des 4 déchèteries	Marché public 5 ans	31 mars 2025	493
Trialp	Trialp	Collecte des encombrants	Marché public 2 ans	31 décembre 2024	80
Trialp	Trialp	Collecte et traitement des déchets dangereux + amiante + roues	Marché public 5 ans	31 mars 2025	57
Nantet	SERFIM	Transport des déchets issus du quai de transfert des Brévières	Marché public 5 ans	31 mars 2025	269
Nantet	SERFIM	Transport et traitement des déchets issus des déchèteries	Marché public 5 ans	31 mars 2025	888
Colmo	SERACc France	Collecte des OM et emballages secteur Bourg-Saint-Maurice/Les arcs, Les Chapelles Lavage des conteneurs, fourniture des bacs de conteneurs semi-enterrés	Marché public 5 ans	31 mai 2025	1 230
Guerin	Mineris	Collecte et transport du verre sur tout le territoire	Marché public 4 ans	31 octobre 2027	203
				Total	3 349

Tableau recensant les montants annuels des principaux marchés publics de la gestion des déchets

Les marchés publics connaissent une révision annuelle des prix. Les principaux marchés seront à renouveler en 2025. Il n’est pas comptabilisé le montant du traitement des déchets, payé à Savoie Déchets.

III. Le coût aidé du service déchets

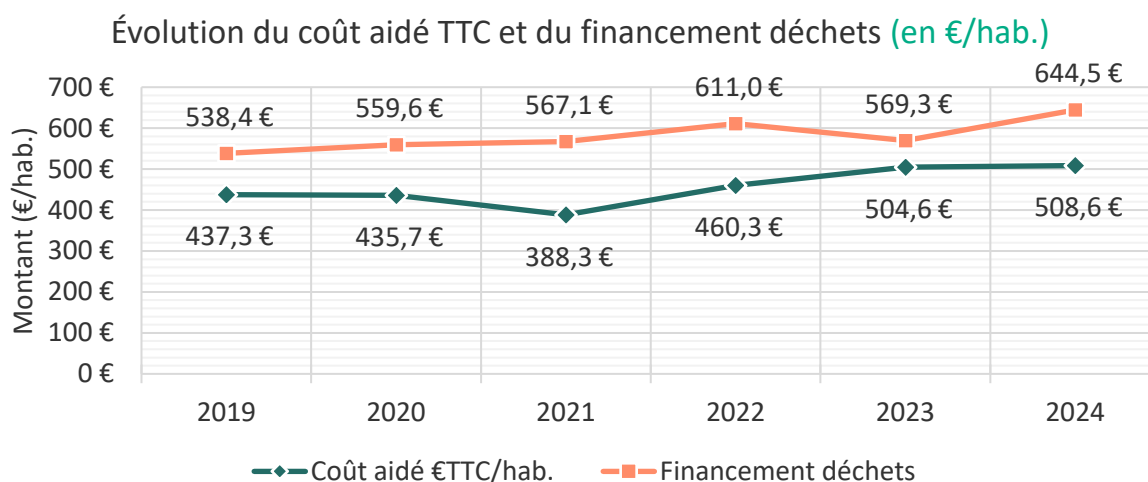
Le coût aidé correspond au coût réellement payé par la Communauté de Communes. Ce sont les dépenses moins les recettes.



Evolution du coût aidé tous flux confondus de 2019 à 2023

En 2024, le coût aidé reste stable par rapport à 2023.

IV. Le financement du service déchets



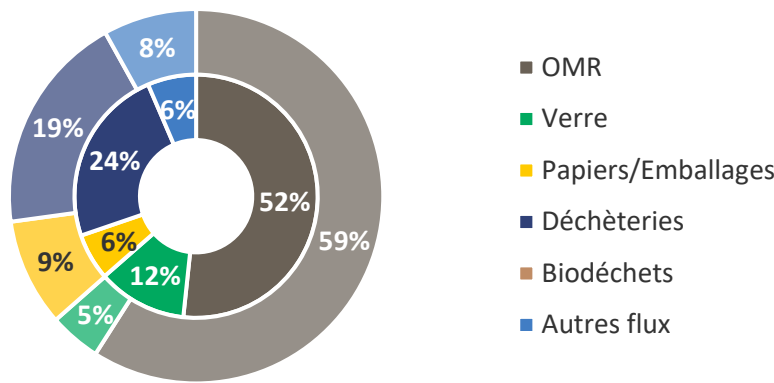
Evolution du coût aidé TTC et de la TEOM de 2019 à 2023

Le service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) complétée par la revente des matériaux de la collecte sélective ainsi que les soutiens versés par les éco-organismes. Le financement couvre le coût restant à la collectivité.

CHAPITRE 2 / COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

I. Comparaison entre ratio et coût aidé

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024



Cercle intérieur = ratio de collecte ; Cercle extérieur = coût aidé

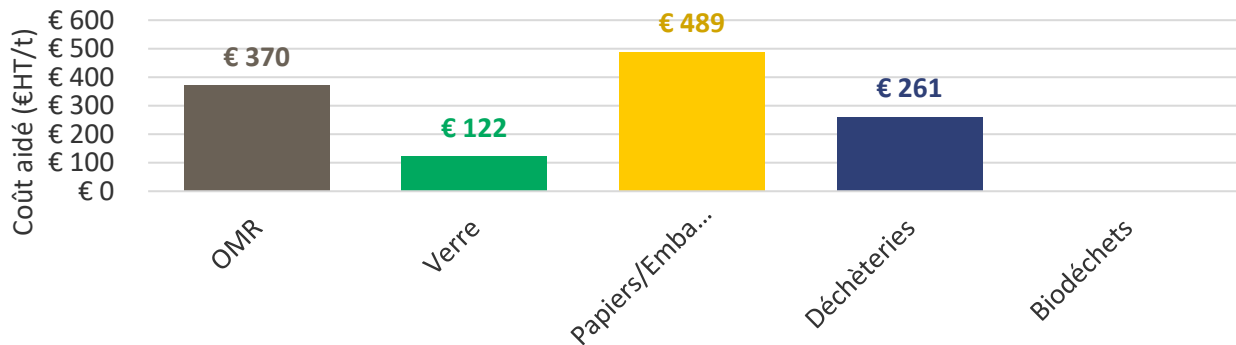
Comparaison du ratio kg/hab de chaque déchet et du coût aidé HT par tonne de déchet 2024

Les ordures ménagères n’ayant pas de recette, restent le flux majoritaire en matière de coût (59 % des coûts). Le nombre d’habitant correspond à la population permanente (16 037 habitants) et ne compte pas la population touristique.

	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	278,5 €	752
Verre	21,1 €	173
Papiers/Emballages	44,0 €	90
Déchèteries	90,2 €	346
Autres flux	38,1 €	94

Les données montrent que pour une production équivalente, les ordures ménagères et les emballages coûtent plus chers à l’habitant que le verre et la déchèterie. Le poids des déchets joue également sur la variation des prix à la tonne. Une autre représentation des coûts aidés par flux (cf. graphique ci-dessous) permet de prendre conscience de l’importance de la charge financière de la gestion des déchets.

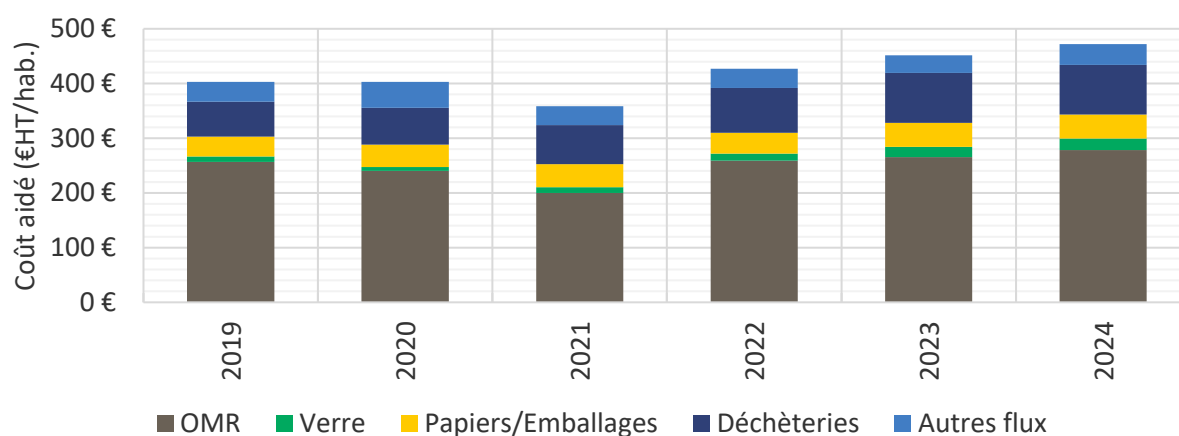
Comparaison des coûts aidés (en €HT/t)



Comparaison du coût aidé HT par tonne de déchet 2024

II. Evolution des coûts

Évolution du coût aidé par flux (en €HT/hab.)



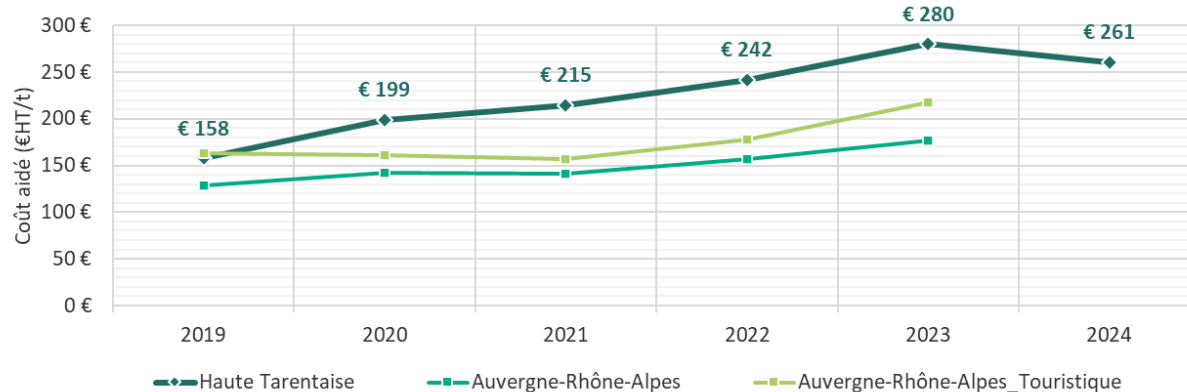
Évolution du coût aidé par flux sur 6 ans

Coût aidé	OMR	Verre	Papiers/Emballages	Déchèteries	Autres flux en hab. de la collectivité
2019	256,8 €	10,1 €	35,8 €	63,7 €	36,5 €
2020	240,4 €	6,8 €	41,3 €	67,0 €	47,7 €
2021	199,9 €	10,7 €	42,2 €	71,0 €	35,0 €
2022	259,3 €	12,7 €	38,1 €	82,0 €	34,6 €
2023	265,7 €	18,2 €	44,1 €	91,2 €	32,5 €
2024	278,5 €	21,1 €	44,0 €	90,2 €	38,1 €

Tableau Evolution du coût aidé par flux sur 6 ans

Focus déchèterie : une baisse du coût aidé a eu lieu notamment grâce à la prise en charge par l'éco-organisme Valobat d'une partie des coûts de transport et traitement des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).

Évolution du coût aidé - Déchèterie (en €HT/t)



Évolution du coût aidé « Déchèteries » de 2019 à 2023

PARTIE 3 / PERSPECTIVES

Collecte des biodéchets

La CCHT procèdera à un nouveau test de collecte des biodéchets auprès des professionnels volontaires de son territoire sur un territoire plus élargi et avec une collecte en seau de 30L.

PLPDMA

Les animations se poursuivront sur les domaines de la réduction des déchets, des déchets abandonnés, le réemploi.

Transition écologique

Le plan d'actions 2024-2027 continuera sa mise en place avec des formations de sensibilisation.



ANNEXES

ANNEXE 1 – Rétroplanning du Programme Local de Prévention des Déchets - CCHT

ANNEXE 2 – Focus sur les éco-organismes

ANNEXE 3 – Synopsis des filières de traitement des bennes de déchèteries

ANNEXE 4 - Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT

ANNEXE 1 – Rétroplanning du PLPDMA de la CCHT

	2022				2023				2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Prévention et gestion des biodéchets																				
Développement du compostage collectif																				
Promotion du compostage individuel																				
Développer le broyage et du paillage																				
Mise en place de poulaillers collectifs																				
Accompagner les professionnels dans le compostage (gites/camping/entreprises)																				
Réaliser des opérations de collecte test chez les gros producteurs (cité sco/hôpital/coup de pouce)																				
Lutte contre le gaspillage alimentaire																				
Organisation de pesées du gaspillage alimentaire																				
Valoriser les solutions locales de lutte contre le gaspillage																				
Lancer un appel à projet de lutte contre le GA																				
Sensibiliser les habitants via des évènements dédiés au GA (discosoupe)																				
Promotion du Gourmet Bag																				
Développement du réemploi/la réutilisation																				
Augmenter la performance de la collecte TLC																				
Soutenir la création d'une recyclerie																				
Trouver de nouvelles filières de réemploi et valoriser les filières existantes																				
organiser un évènement sur la « Fast Fashion »																				
Modifier le geste de dépôt sauvage à proximité des CSE																				
Changer l'image des déchèteries																				
Création de bourses d'échange																				
Exemplarité des collectivités																				
Faire un diagnostic de la CCHT																				
Proposer des formations/visites/ateliers pour les employés & élus																				
Achats et clauses des marchés publics																				
Proposer des diagnostics auprès des autres collectivités																				
Réduction des déchets des activités économiques et touristiques																				
Informar les différents corps de métiers (nouveaux guides..nouveaux commerces...)																				
Valoriser les professionnels engagés																				
Organiser une action professionnel témoin																				
Proposer des diagnostics déchet + formation de personnel																				
Sensibiliser les vacanciers																				
Faire un état des lieux des REP mises en place dans les magasins et accompagner les REP à venir																				
Organiser des réunions de réflexion à thématique																				
La consommation responsable des foyers																				
Approfondir la sensibilisation des habitants sur leurs lieux de vie (nouveaux arrivants/réunions/affichage/stand)																				
Sensibiliser via l'évènementiel (conférence/ateliers/festival)																				
Démocratiser l'usage du vrac																				
Etoffer l'offre d'animations sur le zéro déchet pour les scolaires																				
Approfondir la sensibilisation des saisonniers																				
Réaliser une nouvelle caractérisation sur OMR																				
Créer une cartographie du zéro déchet en Haute Tarentaise																				
réduction des déchets de l'évènementiel																				
Renforcer le lien avec les associations et les porteurs d'évènements et les informer																				
Etoffer l'offre d'accompagnement au tri lors des évènements																				
Etoffer l'offre de gobelets réutilisables																				
valoriser les organisateurs engagés																				

ANNEXE 2 – Focus sur les éco-organismes

➤ **RE-FASHION - LES VETEMENTS**

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise organise sur son territoire une collecte de vêtements usagers. Ceux-ci peuvent être déposés en déchèterie ou dans l'un des 11 conteneurs répartis sur l'ensemble des collectivités membres.

La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73).

L'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) trie les vêtements collectés sur le territoire.

Tout ce qui est en bon état est revendu dans des pays de l'Est ou au Maghreb, le reste est utilisé comme chiffon dans l'industrie ou en effilochage pour faire des panneaux isolants.



Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,
- les jouets.

À la suite de la mise en place d'un Éco-organisme Re-Fashion (anciennement Eco TLC), la collecte et la valorisation des textiles sont gratuites et soutenues depuis le printemps 2011.



➤ **DASTRI - LES DASRI**

La loi a imposé la collecte séparée des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication.

Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupants (scalpels, lame...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur.



Cela permet également de diminuer les risques de blessures pour le personnel de collecte. Jusqu'au 31 décembre 2013, cette collecte était organisée et financée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'éco-organisme DASTRI organise et finance la collecte des DASRI.

DASTRI a repris à son compte le principe de Médibus. Cela consiste en un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque commune, tous les 3 mois environ.



L'éco-organisme s'est parfaitement substitué à la collectivité dans la réalisation de cette collecte ce qui augure un bon fonctionnement pour les années à venir.

L'essentiel

Cette collecte marginale en quantité permet de sortir des déchets à risques des ordures ménagères. Les conditions de travail des agents sont donc plus satisfaisantes.

➤ ECOSYSTEM/OCAD3E - Déchets électriques et électroniques (D3E)

Définition D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10, à l'exception des équipements de la catégorie 5 du Décret.

ECOSYSTEM est l'organisme agréé par les pouvoirs publics au titre du décret et chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement dans les conditions posées par le Décret, des D3E collectés sélectivement par la Collectivité. L'Eco-organisme a la charge du financement de la collecte sélective et de l'enlèvement des D3E collectés par la collectivité.

Point de collecte

La collectivité met à disposition de l'Eco organisme les D3E qu'elle a collectés sélectivement sur les déchèteries. La collecte est organisée de façon séparée en 4 flux, définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au Registre :

- gros électroménager froid (GEMF)
- gros électroménager hors froid (GEMHF)
- écrans (ECR),
- petits appareils en mélange (PAM)
- lampes et tubes (ampoules)



Caisse de tri DEEE

ecosystem
recycler c'est protéger

➤ ECOMAISON - Déchets d'équipement et d'ameublement (DEA)

Cette filière permet de recycler les meubles usagers. Elle est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

Un nouveau dispositif a vu le jour en 2021 permettant de collecter également les coussins et couettes en vue de les recycler. Ecomobilier se nomme désormais Ecomaison.



Système de collecte des couettes et coussins



Benne Ecomaison

➤ ECO DDS - Déchets dangereux des ménages

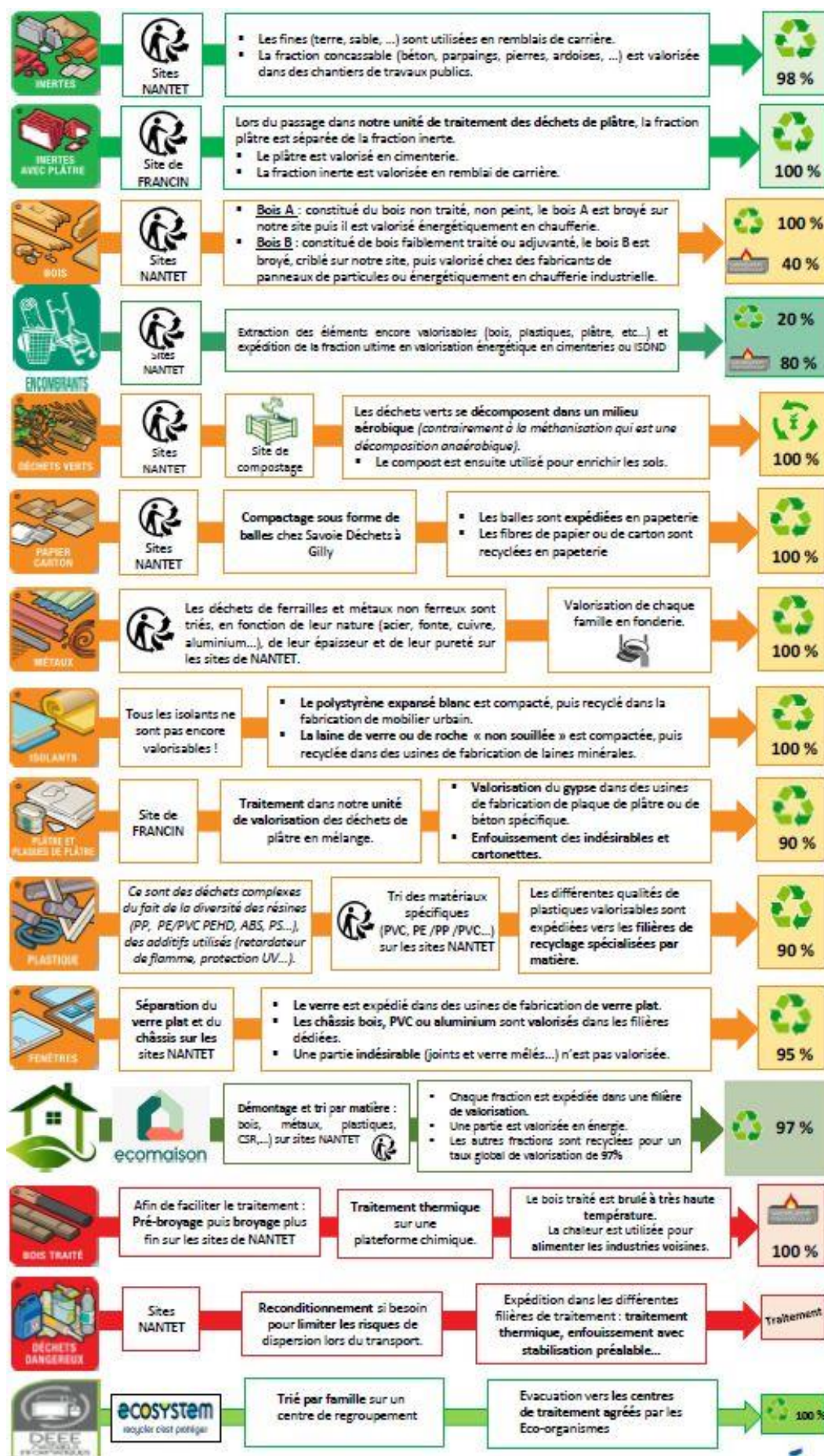


Collecte des déchets dangereux

Cet éco-organisme a en charge la collecte et le traitement de certains déchets chimiques « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers » (vernis, chlore, peinture, produits phytosanitaire, filtres à huile...).



ANNEXE 3 – Synopsis des filières de traitement des bennes de déchèteries



ANNEXE 4 _ SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DE LA CCHT



CC de Haute Tarentaise

Résultats de la campagne de caractérisation
des ordures ménagères résiduelles 2024

Intersaison Printemps – mai juin 2024 Saison Estivale –
juillet 2024

Intersaison Automne – octobre novembre 2024

Fiche synthétique

Décembre 2024

Version 1

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Enzo BALOGÉ

Tél. : 06.15.74.21.49

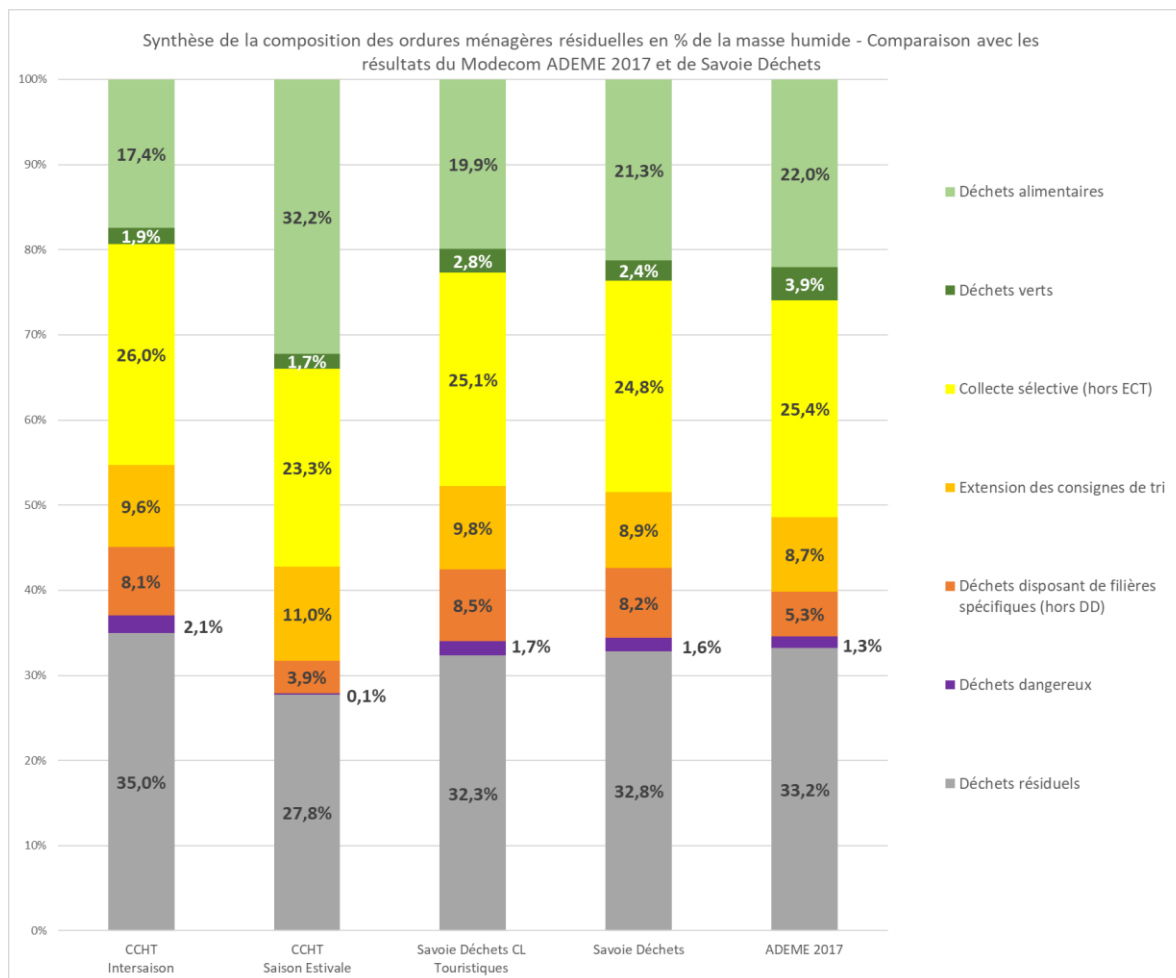
Courriel : e.baloge@inddigo.com



Extraits du rapport INDDIGO – Décembre 2024
CCHT – Campagne de caractérisation des ordures ménagères

Le graphique ci-dessous présente la synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT ainsi qu'une comparaison avec :

- La composition du MODECOM national Ademe 2017 ;
- La composition à l'échelle de Savoie Déchets (toutes saisons confondues) ;
- La composition moyenne des collectivités Touristiques de Savoie Déchets (SIRTOMM, CCVA, CCCT, CoVA, CCHT, CCVV).

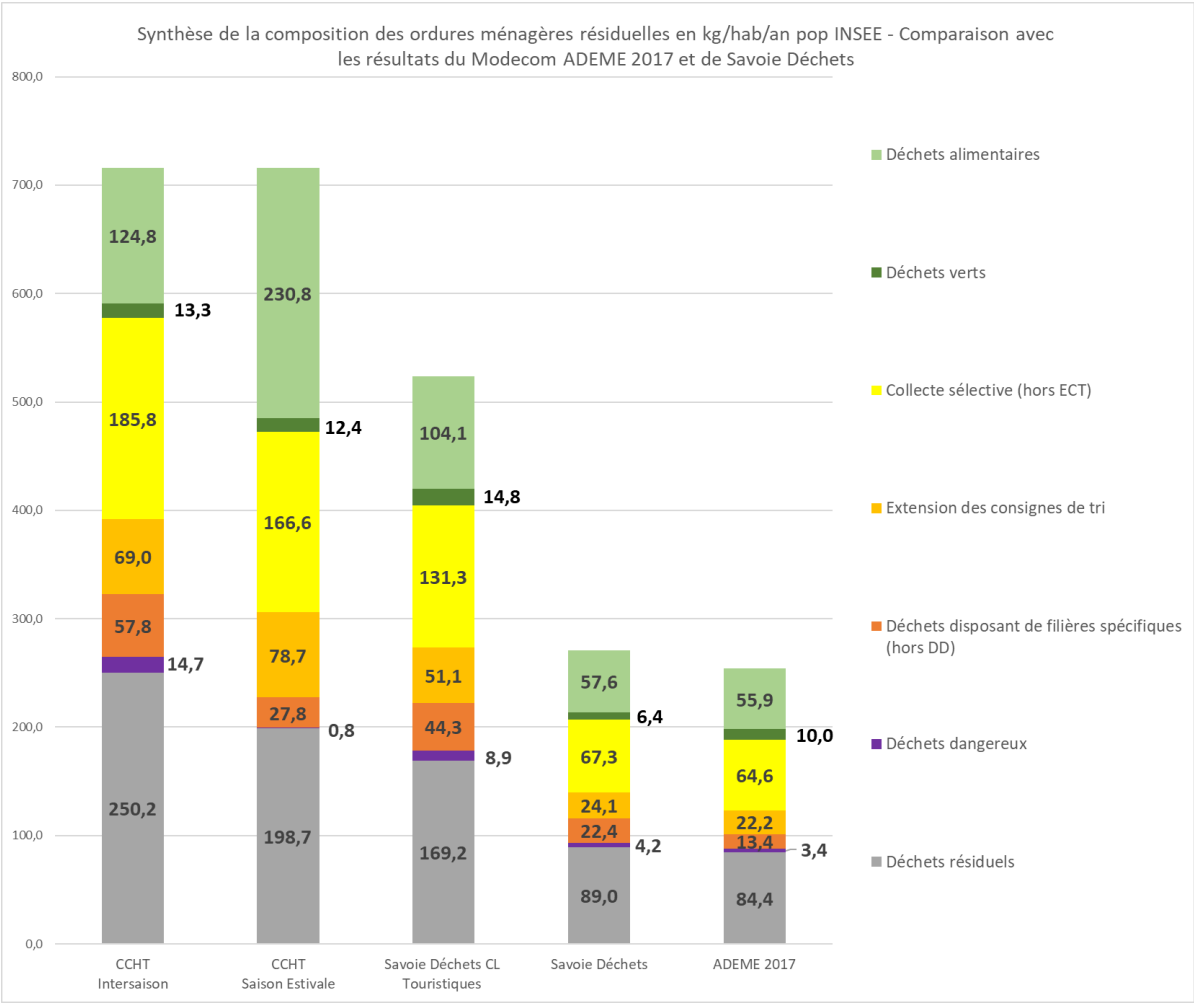


Graphique 10 : Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT en % de la masse humide - Comparaison avec les résultats du Modecom ADEME 2017 et ceux de Savoie Déchets toutes saisons confondues + CL Touristiques

Il est possible de constater :

- ☑ Une hausse de près de 15% de la part de déchets alimentaires en saison estivale ;
- ☑ 35% de déchets résiduels en intersaison, similaire au résultat à l'échelle de Savoie Déchets (environ 33%).

Ces résultats sont également exprimés en kg/hab/an selon la population INSEE (données 2023) dans le graphique suivant :



Graphique 11 : Synthèse de la composition des ordures ménagères résiduelles de la CCHT en kg/hab/an pop INSEE - Comparaison avec les résultats du Modecom ADEME 2017 et ceux de Savoie Déchets toutes saisons confondues + CL Touristiques

BILAN DE LA CAMPAGNE DE CARACTERISATION DE LA CCHT

Les deux campagnes de caractérisations menées pour la CCHT ont permis d'observer la composition des ordures ménagères résiduelles en période d'intersaison et en période estivale.

Des différences notables sont remarquables entre ces différentes saisons, notamment au niveau de la part de déchets alimentaires. Mais ces évolutions sont à nuancer par rapport à la fiabilité statistique des résultats de la période estivale.

Les caractérisations supplémentaires qui seront réalisés en hiver 2025 permettront de consolider les résultats en saison touristique.

A noter également la grande production de déchets en kg/hab/an selon la population INSEE (716 kg/hab/an contre 271 à l'échelle de Savoie Déchets) dû au tourisme sur le territoire de la CCHT.

Les déchets dits ultimes représentent quant à eux environ 35 % des OMR en intersaison et 28% en été. Près de 65% des ordures ménagères résiduelles sont donc concernés par une solution de valorisation ou de prévention lors de l'intersaison.

Extraits du rapport INDDIGO – Décembre 2024
CCHT – Campagne de caractérisation des ordures ménagères